



Organe d'examen des politiques commerciales

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'OEPC SUR LES
FAITS NOUVEAUX RELATIFS AU COMMERCE**

(DE MI-OCTOBRE 2022 À MI-MAI 2023)

Addendum

ANNEXE 1 – MESURES DE FACILITATION DES ÉCHANGES	2
ANNEXE 2 – MESURES CORRECTIVES COMMERCIALES	15
ANNEXE 3 – AUTRES MESURES LIÉES AU COMMERCE.....	21
ANNEXE 4 – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES SERVICES	32

ANNEXE 1 – MESURES DE FACILITATION DES ÉCHANGES¹

(DE MI-OCTOBRE 2022 À MI-MAI 2023)²

Renseignements vérifiés³

Description	Source
Afrique du Sud	
18/11/2022: Élimination des droits de douanes sur le lactosérum déminéralisé utilisé dans la fabrication de préparations alimentaires pour jeunes enfants	Loi de 1964 sur les douanes et accises. Modification de la liste n° 3 (n° 3/1/748), 18 novembre 2022. Adresse consultée: https://www.sars.gov.za/wp-content/uploads/Embargo/Tariffs/2022/Legal-L.Sec-CE-TA-2022-062-Sch3P1-3-1-748-Review-description-of-infant-food-18-November-2022.pdf
Afrique du Sud (pour l'Union douanière d'Afrique australe)	
02/11/2022: Suppression des prescriptions en matière de licences d'exportation pour certains types de véhicules automobiles utilisés pour le transport de marchandises	Administration fiscale sud-africaine (SARS). Marchandises prohibées, marchandises soumises à des restrictions et marchandises de contrefaçon, 2 novembre 2022. Adresse consultée: https://www.sars.gov.za/customs-and-excise/prohibited-restricted-and-counterfeit-goods
Argentine	
09/11/2022: Augmentation des volumes de contingents d'exportation de maïs applicable à la récolte 2022/23	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (26 mai 2023) et circulaire SSMA n° 5/2022 du 8 novembre 2022 du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Adresse consultée: https://www.magyp.gob.ar/sitio/areas/ss_mercados_agropecuarios/djve/archivos/100014_Circulares%20DJVE/000001_Circular%20SSMA%20N%C2%B0%2005-2022%208%20de%20noviembre%20de%202022.pdf
26/11/2022: Introduction d'un contingent tarifaire de 2% sur les importations de sulfate de disodium utilisé pour produire des détergents en poudre (en vigueur jusqu'au 25 novembre 2023)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (24 mai 2023) et Directive n° 96/2022, 11 août 2022, de la Commission du commerce du MERCOSUR. Adresse consultée: https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/90293_DIR_096-2022_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%202833.11.10%20AR.pdf
13/05/2023: Introduction d'un contingent d'importation assorti de droits de 2% sur les gazes et bandages. Les volumes hors contingent restent assujettis à des droits d'importation préexistants (en vigueur jusqu'au 12 mai 2024)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (24 mai 2023) et Directive n° 151/22, 1 ^{er} décembre 2022, de la Commission du commerce du MERCOSUR. Adresse consultée: https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/92127_DIR_151-2022_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%203005.10.90%20AR-Renov.pdf
13/05/2023: Introduction d'un contingent d'importation en franchise de droits sur certains concentrés d'antigènes. Les volumes hors contingent restent assujettis à des droits d'importation préexistants (en vigueur jusqu'au 11 août 2023)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (24 mai 2023) et Directive n° 02/23, 1 ^{er} février 2023, de la Commission du commerce du MERCOSUR. Adresse consultée: https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/93094_DIR_002-2023_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%203002.49.92%20AR.pdf

¹ L'inclusion de toute mesure dans la présente annexe n'implique aucun jugement, direct ou indirect, de la part du Secrétariat de l'OMC quant à la compatibilité de toute mesure mentionnée avec les dispositions de l'un quelconque des Accords de l'Organisation.

² Les mesures peuvent avoir été regroupées pour faciliter la lecture. Pour en savoir plus sur les mesures, veuillez consulter l'adresse suivante: <https://tmdb.wto.org/fr> à partir du 27 juillet après la discussion tenue par les Membres de l'OMC à la réunion informelle de l'OEPC.

³ Les renseignements qui figurent dans la présente section ont été fournis par le Membre concerné ou confirmés à la demande du Secrétariat.

Description	Source
13/05/2023: Introduction d'un contingent tarifaire de 2% sur les importations de certains récipients en aluminium. Les volumes hors contingent restent assujettis à des droits d'importation préexistants (en vigueur jusqu'au 12 mai 2024)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (24 mai 2023) et Directive n° 157/22, 1 ^{er} décembre 2022, de la Commission du commerce du MERCOSUR. Adresse consultée: https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/92139_DIR_157-2022_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%207613.00.00%20AR.pdf
13/05/2023: Introduction d'un contingent tarifaire de 2% sur les importations de polyamide-6. Les volumes hors contingent restent assujettis à des droits d'importation préexistants (en vigueur jusqu'au 12 mai 2024)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (24 mai 2023) et Directive n° 152/22, 1 ^{er} décembre 2022, de la Commission du commerce du MERCOSUR. Adresse consultée: https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/92128_DIR_152-2022_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%203908.10.26%20AR-Renov.pdf
13/05/2023: Introduction d'un contingent tarifaire de 2% sur les importations de sucres et sirops de sucre. Les volumes hors contingent restent assujettis à des droits d'importation préexistants (en vigueur jusqu'au 12 mai 2024)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (24 mai 2023) et Directive n° 12/23, 13 mars 2023, de la Commission du commerce du MERCOSUR. Adresse consultée: https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/93821_DIR_012-2023_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%201702.90.00%20AR.pdf
13/05/2023: Introduction d'un contingent tarifaire de 2% sur les importations de polycarbonates. Les volumes hors contingent restent assujettis à des droits d'importation préexistants (en vigueur jusqu'au 12 mai 2024)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (24 mai 2023) et Directive n° 11/23, 13 mars 2023, de la Commission du commerce du MERCOSUR. Adresse consultée: https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/93820_DIR_011-2023_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%203907.40.90%20AR.pdf
13/05/2023: Introduction d'un contingent tarifaire de 2% sur les importations de substances odoriférantes mentholées (en vigueur jusqu'au 12 mai 2024)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (24 mai 2023) et Directive n° 132/22, 20 octobre 2022, de la Commission du commerce du MERCOSUR. Adresse consultée: https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/91243_DIR_132-2022_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%203302.90.99AR.pdf
13/05/2023: Introduction de droits d'importation de 2% dans un contingent tarifaire applicable aux importations d'une préparation alimentaire spéciale liquide destinées aux nourrissons prématurés, en récipients de 70ml et 90ml, et sur les importations de préparations sans gluten pour nourrissons prématurés, en récipients de 400mg (en vigueur jusqu'au 12 mai 2024)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (24 mai 2023) et Directives n° 139/22, 20 octobre 2022, et 141/22, 20 octobre 2022 de la Commission du commerce du MERCOSUR. Adresses consultées: https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/91251_DIR_139-2022_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%201901.10.10%20AR-Renov.pdf et https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/91253_DIR_141-2022_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%202106.90.90%20AR-Renov.pdf
13/05/2023: Introduction d'un contingent tarifaire de 2% sur les importations de caséinate de calcium. Les volumes hors contingent restent assujettis à des droits d'importation préexistants (en vigueur jusqu'au 12 mai 2024)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (24 mai 2023) et Directive n° 03/23, 1 ^{er} février 2023, de la Commission du commerce du MERCOSUR. Adresse consultée: https://normas.mercosur.int/simfiles/normativas/93096_DIR_003-2023_ES_Acciones%20Puntuales%20Ambito%20Arancelario_NCM%203501.90.19%20AR.pdf
Australie	
01/01/2023: Réduction des taux de droits d'importation pour les marchandises originaires de la zone du RCEP	Délégation permanente de l'Australie auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Loi de 1995 sur le tarif douanier – Liste 14 Marchandises originaires de la zone du Partenariat économique régional global – C2004A04997
01/01/2023: Suppression des droits de douane restants sur les marchandises originaires du Pérou	Délégation permanente de l'Australie auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Loi de 1995 sur le tarif douanier – Liste 6A Marchandises originaires du Pérou – C2004L04997
Azerbaïdjan (observateur)	
05/11/2022: Réduction temporaire des droits de douane pour certains produits	Délégation permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Résolution n° 408 du Cabinet des ministres de la République d'Azerbaïdjan
22/11/2022: Exemption des droits de douane pour certaines importations en provenance du Pakistan (jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Résolution n° 418 du Cabinet des ministres de la République d'Azerbaïdjan
30/12/2022: Réduction temporaire des droits d'importation sur certains produits	Délégation permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Résolution n° 458 du Cabinet des ministres de la République d'Azerbaïdjan

Description	Source
03/02/2023: Suppression des droits d'importation sur les oignons (en vigueur jusqu'au 1 ^{er} mai 2023)	Délégation permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Résolution n° 32 du Cabinet des ministres de la République d'Azerbaïdjan
07/02/2023: Réduction temporaire des droits d'importations sur certains produits (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Résolution n° 40 du Cabinet des ministres de la République d'Azerbaïdjan
18/02/2023: Exemption des droits de douane pour certaines marchandises importées relevant de la Nomenclature tarifaire pour l'activité économique extérieure (XIFMN) concernant les appareils, leurs parties et accessoires	Délégation permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'OMC (20 avril 2022) et Résolution n° 55 du Cabinet des ministres de la République d'Azerbaïdjan
27/02/2023: Exemption des droits de douane pour les importations de certains produits	Délégation permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Décret n° 1732 du Président de la République d'Azerbaïdjan
Brésil	
07/11/2022: Inclusion de plusieurs produits aux annexes I et II de la Résolution n° 284/2021 portant réduction à 2% des droits d'importation visant ces produits; 08/12/2022: Inclusion de nouveaux produits à la Liste de pièces automobiles produites hors des pays figurant aux annexes I et II de la Résolution Gecex n° 284/2021	Résolutions du Gecex n° 418 du 27 octobre 2022 et n° 429 du 1 ^{er} décembre 2022. Adresses consultées: https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-418-de-27-de-outubro-de-2022-440240459 et https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-429-de-1-de-dezembro-de-2022-448025048
07/11/2022: Inclusion de plusieurs produits automobiles à l'Annexe unique de la Résolution n° 311/2022 portant réduction à zéro des droits d'importation pour ces produits; 08/12/2022: Inclusion d'un nouveau produit automobile à l'Annexe unique de la Résolution n° 311/2022	Résolutions du Gecex n° 417 du 27 octobre 2022 et n° 426 du 1 ^{er} décembre 2022. Adresses consultées: https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-417-de-27-de-outubro-de-2022-440231373 et https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-426-de-1-de-dezembro-de-2022-448018199
07/11/2022: Inclusion de plusieurs biens de production aux annexes I et II de la Résolution n° 322/2022 portant réduction à zéro % des droits d'importation sur ces produits; 03/01/2023: Inclusion de nouveaux biens de production aux annexes I et II de la Résolution n° 322/2022; 27/03/2023: Inclusion de 217 lignes tarifaires à 6 chiffres concernant des biens de production aux annexes I et II de la Résolution n° 322/2022 (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025)	Résolutions du Gecex n° 415, 27 octobre 2022; n° 427, 1 ^{er} décembre 2022; n° 442, 27 décembre 2022; et n° 460, 20 mars 2023. Adresses consultées: https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-415-de-27-de-outubro-de-2022-440256147 , https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-427-de-1-de-dezembro-de-2022-448030329 , https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-442-de-27-de-dezembro-de-2022-454533048 et https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-460-de-20-de-marco-de-2023-471702770
07/11/2022: Inclusion de plusieurs produits informatiques et des télécommunications aux annexes I et II de la Résolution n° 323/2022 portant réduction à zéro % des droits d'importation sur certains produits; 08/12/2022: Inclusion de nouveaux produits informatiques et des télécommunications aux annexes I et II de la Résolution n° 323/2022; 03/01/2023: Inclusion de nouveaux produits informatiques et des télécommunications aux annexes I et II de la Résolution n° 323/2022; 03/01/2023: Inclusion de nouveaux produits informatiques et des télécommunications aux annexes I et II de la Résolution n° 323/2022; 28/03/2023: Inclusion de produits informatiques et des télécommunications aux annexes I et II de la Résolution n° 323/2022;	Résolutions du Gecex n° 416, 27 octobre 2022; n° 443, 27 décembre 2022; n° 428, 1 ^{er} décembre 2022; et n° 461, 20 mars 2023. Adresses consultées: https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-416-de-27-de-outubro-de-2022-440240380 , https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-443-de-27-de-dezembro-de-2022-454500201 , https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-428-de-1-de-dezembro-de-2022-448024968 , https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-443-de-27-de-dezembro-de-2022-454500201 et https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-461-de-20-de-marco-de-2023-471696879

Description	Source
<p>05/12/2022: Inclusion de plusieurs produits à l'annexe IV de la Résolution n° 272/2021 du Gecex portant réduction temporaire des droits d'importation contingentés. On dénombre parmi les produits concernés les cires artificielles, les feuilles de polyéthylène téréphthalate, les pinces de prise de tension artérielle, les dispositifs électromédicaux et les raquettes de tennis (libres de droits contingentaires jusqu'au 4 décembre 2023), le polyacétal-polyéther et les fibres synthétiques acryliques ou modacryliques (libres de droits contingentaires du 15 décembre 2022 au 14 décembre 2023), et les planches à roulettes professionnelles (droits contingentaires de 2% du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023);</p> <p>31/12/2022: Inclusion de nouveaux produits à l'annexe IV de la résolution 272/2021;</p> <p>10/03/2023: Inclusion de nouveaux produits à l'annexe IV de la résolution 272/2021</p>	<p>Résolutions du Gecex n° 422, 24 novembre 2022; n° 439, 23 décembre 2022; et n°453, 8 mars 2023. Adresses consultées:</p> <p>https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-422-de-24-de-novembro-de-2022-446097828, https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-439-de-23-de-dezembro-de-2022-453550511 et https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-453-de-8-de-marco-de-2023*-469659122</p>
<p>01/01/2023: Modifications des annexes I et II de la Résolution n° 272/2021 portant réduction des droits d'importation sur plusieurs produits</p>	<p>Résolutions du Gecex n° 412 et n° 413 du 26 octobre 2022. Adresses consultées:</p> <p>https://in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-412-de-26-de-outubro-de-2022-439184531 et https://in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-413-de-26-de-outubro-de-2022-439195132</p>
Chine	
<p>01/12/2022: Prolongation de la durée de validité de la septième liste d'exclusion des importations en provenance des États-Unis soumises à des droits de douane, aboutissant au maintien de la dérogation concernant les droits imposés sur certaines marchandises en vue de lutter contre les mesures américaines relevant de l'article 301 entre décembre 2022 et le 31 mai 2023.</p>	<p>Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Annonce n° 10/2022 de la Commission tarifaire du Conseil d'État (SCTC) [2022], 25 novembre 2022. Adresse consultée:</p> <p>http://gss.mof.gov.cn/qzdt/zhengcefabu/202211/t20221128_3853670.htm</p>
<p>01/12/2022: Traitement en franchise de droits des importations de 98% de produits originaires d'Afghanistan, du Bénin, du Burkina Faso, de Guinée-Bissau, du Lesotho, du Malawi, de Sao Tomé-et-Principe, de Tanzanie, d'Ouganda et de Zambie</p>	<p>Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Annonce n° 9/2022 de la SCTC, 2 novembre 2022. Adresse consultée:</p> <p>http://gss.mof.gov.cn/qzdt/zhengcefabu/202211/t20221109_3850543.htm</p>
<p>01/01/2023: Les importations de 8 catégories de produits y compris le blé, le maïs, le riz, le sucre, la laine, le coton, la laine peignée et certains engrais font l'objet d'une réduction des droits d'importation au titre d'un contingent (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)</p>	<p>Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Annonce n° 11/2022 de la SCTC, 28 décembre 2022</p>
<p>01/01/2023: Ajustement du plan tarifaire aboutissant à la réduction temporaire des taux de droits à l'importation appliqués à 1 020 articles relevant des positions à 8 chiffres</p>	<p>Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Annonce n° 11/2022 de la SCTC, 28 décembre 2022. Adresse consultée:</p> <p>http://www.qov.cn/zhenqce/zhenqceku/2022-12/29/5734125/files/031aee21d6ae4106adeabc0636625db2.pdf</p>
<p>16/02/2023: Prolongation de la durée de validité de la huitième liste d'exclusion des importations en provenance des États-Unis soumises à des droits de douane, aboutissant au maintien de la dérogation concernant les droits imposés sur certaines marchandises en vue de lutter contre les mesures américaines relevant de l'article 301 (en vigueur du 16 février 2023 au 15 septembre 2023)</p>	<p>Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Annonce n° 1/2023 de la Commission tarifaire du Conseil d'État (SCTC) [2023], 13 février 2023. Adresse consultée:</p> <p>http://gss.mof.gov.cn/qzdt/zhengcefabu/202302/t20230215_3866623.htm</p>

Description	Source
01/03/2023: Traitement en franchise de droits des importations de 98% de produits originaires du Burundi, d'Éthiopie et du Niger	Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Annonce n° 2/2023 de la SCTC, 13 février 2023. Adresse consultée: http://gss.mof.gov.cn/gzdt/zhengcefabu/202302/t20230217_3867070.htm
Colombie	
28/01/2023: Autorisation temporaire pour l'importation de marchandises classées aux chapitres 50 à 64 (section XI – Matières textiles et ouvrages en ces matières) par le Port d'Asis (Putumayo) (en vigueur jusqu'au 28 avril 2023)	Délégation permanente de la Colombie auprès de l'OMC (25 avril 2023) et Résolution n° 4, 27 janvier 2023, de la Direction nationale des impôts et des douanes (DIAN). Adresse consultée: https://www.dian.gov.co/normatividad/Normatividad/Resoluci%C3%B3n%20000004%20de%2027-01-2023.pdf
Costa Rica	
31/10/2022: Élimination temporaire des droits d'importation pour les haricots dans le cadre d'un contingent d'importation de 5,231 tonnes métriques (en vigueur du 31 octobre 2022 au 31 janvier 2023)	Délégation permanente du Costa Rica auprès de l'OMC (20 avril 2023), Décret exécutif n° 43750 -MAG-MEIC-COMEX, 31 octobre 2022. Adresse consultée: www.cnp.go.cr/sim/ley_8763/decretos/2022-Decreto_Frijol_43750_MAG-MEIC-COMEX-2022.pdf
14/11/2022: Introduction d'un contingent d'importation de 4,437 tonnes métriques en franchise de droits de sauvegarde sur les importations de sucre en provenance du Brésil, pour une consommation intérieure et industrielle (en vigueur du 14 novembre 2022 au 19 août 2023)	Délégation permanente du Costa Rica auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Résolution RES-DMR-0082-2022, 14 novembre 2022. Adresse consultée: www.imprentanacional.go.cr/pub/2022/11/14/ALCA244_14_11_2022.html
13/01/2023: Réduction temporaire à 14% des droits d'importation sur les pommes de terre à utilisation industrielle, dans le cadre d'un contingent d'importation de 3,455 tonnes métriques, pendant les mois de janvier – février, juin – juillet et décembre 2023 (en vigueur du 13 janvier au 31 décembre 2023)	Délégation permanente du Costa Rica auprès de l'OMC (20 avril 2023)
El Salvador	
16/03/2023: Élimination des droits d'importation sur la viande et les œufs de dinde	Délégation permanente d'El Salvador auprès de l'OMC (30 mai 2023) et Journal officiel de la République d'El Salvador, tome n° 438; Décret n° 683, 16 mars 2023
13/04/2023: Élimination des droits d'importation sur la viande de porc et de volaille, certains types de légumes et les bananes	Délégation permanente d'El Salvador auprès de l'OMC (30 mai 2023) et Journal officiel de la République d'El Salvador, tome n° 439; Décret n° 718, 13 avril 2023
Équateur	
01/03/2023: Réduction à 0% du droit d'importation pour les batteries au lithium-ion	Délégation permanente de l'Équateur auprès de l'OMC (17 avril 2023) et Ministère de la production, du commerce extérieur, de l'investissement et de la pêche, Résolution du COMEX n° 001-2023, 24 février 2023. Adresse consultée: https://www.produccion.gob.ec/wp-content/uploads/2023/03/Resolucio%CC%81n-001-2023.pdf
14/03/2023: Élimination de la prescription du certificat de reconnaissance pour les matelas et certains types de produits d'entretien	Délégation permanente de l'Équateur auprès de l'OMC (31 mai 2023) et Ministère de la production, du commerce extérieur, de l'investissement et de la pêche, Résolution du COMEX n° 003-2023, 9 mars 2023. Adresse consultée: https://www.produccion.gob.ec/wp-content/uploads/2023/03/Resolucio%CC%81n-003-2023.pdf
Fédération de Russie (pour l'Union économique eurasiatique)	
04/11/2022: Suppression temporaire des droits d'importation sur certains produits alimentaires et interrupteurs et commutateurs à touche ou à bouton	Décision n° 154 du Conseil de la Commission économique eurasiatique (CEE) du 25 octobre 2022. Adresse consultée: https://www.garant.ru/products/ipo/prime/doc/405561959/
01/01/2023: Établissement de droits de douane de 0% pour l'importation de viande de bovins congelée destinée à être utilisée dans la production de produits carnés, pour un montant n'excédant pas 100 000 tonnes (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'OMC (3 mai 2023) et Décision n° 19 du Conseil de la CEE du 25 janvier 2023

Description	Source
01/01/2023: Réduction des taux de droits d'importation de 5% à 3% pour certains produits utilisés dans l'alimentation animale (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'OMC (3 mai 2023) et Décision n° 6 du Conseil de la CEE du 17 janvier 2023
06/02/2023: Réduction des taux de droits d'importation de 6,5% à 0% pour le polychlorure de vinyle destiné à la production de papiers peints (en vigueur jusqu'au 29 février 2024)	Délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'OMC (3 mai 2023) et Décision n° 7 du Conseil de la CEE du 25 janvier 2023
01/01/2023: Réduction des taux de droits d'importation de 10 à 0% pour certains types de conteneurs (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'OMC (3 mai 2023) et Décision n° 16 du Conseil de la CEE du 7 février 2023
03/03/2023: Réduction des taux de droits d'importation de 5% à 0% sur les feuilles à estamper (en vigueur jusqu'au 31 mars 2026)	Délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'OMC (3 mai 2023) et Décision n° 13 du Conseil de la CEE du 31 janvier 2023
20/03/2023: Réduction des taux de droits d'importation de 5% à 0% pour certaines parties de turbines à gaz (en vigueur jusqu'au 31 mars 2024)	Délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'OMC (3 mai 2023) et Décision n° 9 du Conseil de la CEE du 24 janvier 2023
Guatemala	
12/01/2023: Introduction d'un contingent tarifaire temporaire en franchise de droits pour les importations de maïs jaune (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente du Guatemala auprès de l'OMC (19 avril 2023) et Ministère de l'économie, Décision ministérielle n° 022-2023, 11 janvier 2023
31/01/2023: Introduction d'un contingent tarifaire temporaire en franchise de droits pour les importations de riz (non décortiqué) (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente du Guatemala auprès de l'OMC (19 avril 2023) et Ministère de l'économie, Décision ministérielle n° 057-2023, 27 janvier 2023 Adresse consultée: https://contingentesarancelarios.mineco.gob.gt/normativos/20230202102339411.pdf
01/05/2023: Introduction d'un contingent tarifaire temporaire en franchise de droits pour les importations de maïs blanc (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente du Guatemala auprès de l'OMC (19 avril 2023) et Ministère de l'économie, Décision ministérielle n° 101-2023, 24 février 2023
Inde	
19/11/2022: Réduction des droits d'exportation sur différents produits en fer et en acier	Gouvernement indien, Ministère des finances, Notification douanière n° 58/2022, 18 novembre 2022. Adresse consultée: https://taxinformation.cbic.gov.in/view-pdf/1009553/ENG/Notifications
25/11/2022: Suppression des droits d'importation sur les modules d'affichage à écran plat sans pilotes ni circuits de commande pour les téléphones mobiles cellulaires en provenance de Singapour, de la République de Corée, de l'ASEAN, de la Malaisie et du Japon	Ministère des finances, Notification douanière n° 61/2022, 25 novembre 2022 Adresse consultée: https://taxinformation.cbic.gov.in/view-pdf/1009558/ENG/Notifications
28/12/2022: Importation en franchise de droits d'huile de palme désodorisée blanchie raffinée, d'oléine de palme et autres	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023), gouvernement indien, Direction générale du commerce extérieur, Notification n° 51/2015- 2020, 28 décembre 2022. Adresse consultée: https://content.dqft.gov.in/Website/dqftprod/81bbceb4-ed72-40f9-b82d-28943d9f44ea/Noti%20eng%2051.pdf
29/12/2022: Attribution d'un contingent tarifaire au titre de l'Accord global de partenariat économique (CEPA) conclu entre l'Inde et les É.A.U.	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023), gouvernement indien, Direction générale du commerce international, avis au public n° 47/2015- 2020, 29 décembre 2023. Adresse consultée: https://content.dqft.gov.in/Website/dqftprod/ae8f0ce-1078-494a-87dd-eaee46bdce64/PN%2047%20Eng.pdf
01/01/2023: Relèvement des contingents tarifaires pour certaines importations en provenance d'Australie pour 2023 au titre de l'Accord sur la coopération économique et le commerce entre l'Inde et l'Australie	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023), gouvernement indien, Direction générale du commerce extérieur, avis au public n° 46/2015-2020. Adresse consultée: https://content.dqft.gov.in/Website/dqftprod/56a7041a-e3bd-4207-aa9a-a27c42b9e1d0/PN%2046%20Odt%2028-12-2022%20Eng.pdf

Description	Source
14/02/2023: Suppression de la prescription en matière de licences d'exportation visant la biomasse fondée sur des résidus agricoles	Gouvernement indien, Direction générale du commerce extérieur. Notification n° 58/2015-2020, 14 février 2023. Adresse consultée: https://content.dgft.gov.in/Website/dgftprod/f181d180-2bf2-4612-bbe7-e98337f36840/Notification%20English.pdf
04/03/2023: Réduction du droit d'importation de 10% à 0% sur le tur entier (en vigueur jusqu'au 31 mars 2024)	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023), gouvernement indien, Ministère des finances, Notification n° 16/2023-Douanes. Adresse consultée: https://taxinformation.cbic.gov.in/view-pdf/1009661/ENG/Notifications
14/03/2023: L'importation de marbres en provenance du Bhoutan (dans le cadre d'un contingent) n'est soumise à aucun prix minimal à l'importation sous réserve d'un certificat d'enregistrement valable délivré par la DGFT	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023), gouvernement indien, Direction générale du commerce extérieur, Notification n° 60/2015-2020, 14 mars 2023. Adresse consultée: https://content.dgft.gov.in/Website/dgftprod/8bd32156-cb24-48fc-9bdd-261df93b85ee/Notification%20No.60%20dt%2014-03-23%20Eng.pdf
01/04/2023: Suppression du contingent tarifaire pour l'importation d'huile de soja brute	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023), gouvernement indien, Direction générale du commerce extérieur, avis au public n° 50/2015-2020, 11 janvier 2023. Adresse consultée: https://content.dgft.gov.in/Website/dgftprod/25d46a8c-a5c6-45f4-8443-2ba1da8cf7d9/PN%2050%20dt%2011-01-23%20Eng.pdf
01/04/2023: Suppression du contingent tarifaire pour l'importation d'huile de tournesol brute	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023), gouvernement indien, Direction générale du commerce extérieur, avis au public n° 60/2015-20-DGFT, 1 ^{er} mars 2023. Adresse consultée: https://content.dgft.gov.in/Website/dgftprod/10efb13b-015a-41b2-b40f-6956143f4218/PN-60%20-PDF-English.pdf
Indonésie	
11/01/2023: Simplification des dispositions pour l'inspection matérielle des marchandises importées et la recherche documentaire afin d'améliorer davantage le mouvement des biens et d'accélérer la mise en œuvre des services d'inspection douanière dans le secteur des importations	Règlement n° 185/PMK.04/2022 du Ministère des finances (12 décembre 2022)
Jamaïque	
01/01/2023: Exonération spéciale du tarif extérieur commun (le cas échéant) et de la taxe générale de consommation sur les ordinateurs et les fournitures connexes enlevés des zones économiques spéciales pour favoriser le télétravail des employés (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de la Jamaïque auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Lettre du Ministère des finances, 8 décembre 2023
28/03/2023: Réduction du tarif extérieur commun sur les importations de véhicules à moteur électriques de 30% à 10% (en vigueur jusqu'au 31 mars 2028)	Délégation permanente de la Jamaïque auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Journal officiel de la Jamaïque, Vol. CXLVI n° 43, 28 mars 2023
Maroc	
20/10/2022: Introduction d'un contingent en franchise de droits sur le détail	Ministère de l'économie et des finances, administration des douanes et des taxes indirectes, circulaire n° 6373/211. Adresse consultée: https://www.douane.gov.ma/dms/loadDocument?documentId=90628&application=circulaire
Maurice	
01/01/2023: Troisième phase du contingent tarifaire achevée pour les marchandises importées de Chine (au titre de l'ALE)	Règlement de 2022 sur le tarif douanier (modification de la liste (n° 6)) – Avis du gouvernement n° 330 de 2022 et Délégation permanente de Maurice auprès de l'OMC (18 avril 2023)

Description	Source
29/01/2023: Réduction des droits de douane sur les importations de margarine importée de pays de la SADC	Délégation permanente de Maurice auprès de l'OMC (18 avril 2023) et paragraphe 3 a) xii) et xiii) du Règlement de 2022 sur le tarif douanier (modification de la liste (n° 6)) – Avis du gouvernement n° 330 de 2022
01/04/2023: Troisième phase du contingent tarifaire achevée pour les marchandises bénéficiant d'un accès préférentiel aux marchés dans le cadre de leur importation depuis l'Inde (dans le cadre du CECPA)	Règlement de 2023 sur le tarif douanier (modification de la liste (n° 6)) – Avis du gouvernement n° 32 de 2023 et Délégation permanente de Maurice auprès de l'OMC (18 avril 2023)
Mexique	
20/10/2022: Exemption temporaire de droits d'importation pour certains produits du "panier de consommation de base" y compris la viande, le poisson, les produits laitiers, les œufs, certains fruits et légumes, le froment et la farine de froment, le maïs, le sorgho et les engrais; 07/01/2023: Inclusion de nouveaux produits du "panier de consommation de base" tels que la volaille, le maïs, les huiles végétales, la viande transformée, les aliments pour les animaux, les engrais et les produits d'hygiène, et la suppression de quelques produits tels que le thon, le coq, les ovins, les caprins et les porcins (en vigueur jusqu'au 30 avril 2024)	<i>Diario Oficial de la Federación</i> (Journal officiel), 19 octobre 2022 et 6 janvier 2023 Adresses consultées: https://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5669005&fecha=19/10/2022#gsc.tab=0 et https://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5676565&fecha=06/01/2023#gsc.tab=0
Mongolie	
02/03/2023: Suppression des contingents d'exportation pour l'eau en bouteille	Délégation permanente de la Mongolie auprès de l'OMC (23 mai 2023) et Recommandation du Conseil national de la sécurité alimentaire, ordonnance n° 58 du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'industrie légère, 2 mars 2023. Adresse consultée: https://legalinfo.mn/mn/detail?lawId=16758564203781
02/03/2023: Suppression du contingent d'importation sur la farine de froment (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de la Mongolie auprès de l'OMC (23 mai 2023) et Recommandation du Conseil national de la sécurité alimentaire, ordonnance n° 58 du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'industrie légère, 2 mars 2023. Adresse consultée: https://legalinfo.mn/mn/detail?lawId=16758564203781
22/03/2023: Élimination des droits d'importation sur certains produits alimentaires et équipements agricoles de transformation	Délégation permanente de la Mongolie auprès de l'OMC (23 mai 2023) et Résolution gouvernementale n° 107-2023. Adresse consultée: https://legalinfo.mn/mn/detail?lawId=16758771816061
Mozambique	
24/01/2023: Exonération des droits perçus sur les scellés et le suivi	Délégation permanente du Mozambique auprès de l'OMC (27 avril 2023) et Arrêté ministériel n° 19-2023, 24 janvier 2023
Nouvelle-Zélande	
01/12/2022: Octroi d'une concession tarifaire à 0% pour l'importation de certains types d'adhésifs et certains types de récipients	Douanes néo-zélandaises, Avis de concession tarifaire n° 2023/04 du 9 février 2023. Adresse consultée: https://www.customs.govt.nz/globalassets/documents/tariff-concession-notices/tariff-concession-approval-notice-04-2023.pdf
01/12/2022: Introduction d'une concession en franchise de droits pour les importations de certains types de toits autoportants	Douanes néo-zélandaises, Avis de concession tarifaire n° 2023/07 du 10 mars 2023. Adresse consultée: https://www.customs.govt.nz/globalassets/documents/tariff-concession-notices/tariff-concession-approval-notice-07-2023.pdf
01/01/2023: Introduction d'un régime de franchise de droits sur les importations de certains types de réservoirs et silos de stockage en acier recouverts d'une couche de verre	Douanes néo-zélandaises, Avis de concession tarifaire n° 2023/06 du 2 mars 2023. Adresse consultée: https://www.customs.govt.nz/globalassets/documents/tariff-concession-notices/tariff-concession-approval-notice-06-2023.pdf

Description	Source
01/01/2023: Octroi d'une concession tarifaire sur les importations de certains types d'appareils de séchage	Douanes néo-zélandaises, Avis de concession tarifaire n° 2023/03 du 2 février 2023. Adresse consultée: https://www.customs.govt.nz/globalassets/documents/tariff-concession-notices/tariff-concession-approval-notice-03-2023.pdf
Pakistan	
11/01/2023: Augmentation des contingents d'exportation du sucre pour l'année 2022/23	Ministère du commerce, Mémoire administratif F. n° 7(2)/2012-Exp-II, 18 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.sbp.org.pk/epd/2023/CL4-Annex-B.pdf
23/02/2023: Suppression de l'interdiction d'importer des tracteurs agricoles d'occasion	Ministère du commerce du Pakistan, SRO 215(I)/2023, 23 février 2023. Adresse consultée: https://www.commerce.gov.pk/wp-content/uploads/2023/02/SRO-215.pdf
23/02/2023: Réduction des droits d'importation pour les tracteurs agricoles d'occasion	Ministère du commerce du Pakistan, SRO 215(I)/2023, 23 février 2023. Adresse consultée: https://www.commerce.gov.pk/wp-content/uploads/2023/02/SRO-215.pdf
Pérou	
27/10/2022: Accroissement des réductions tarifaires à l'importation applicables aux produits du sucre et du maïs	Arrêté du Vice-Ministre n° 010-2022-ef/43, 27 octobre 2022. Adresse consultée: https://www.mef.gob.pe/es/normatividad/por-temas/franja-de-precios/30101-resolucion-vice-ministerial-n-010-2022-ef-15-01-2/file
06/01/2023: Réduction de la base d'imposition pour calculer les tarifs d'importation sur les importations de certains produits agricoles (y compris l'huile de soja et le froment) et certains engrais	Congreso de la República del Perú, Loi n° 31668, 6 janvier 2023. Adresse consultée: https://busquedas.elperuano.pe/download/url/ley-que-aprueba-la-reduccion-temporal-de-costos-de-adquisici-ley-n-31668-2140895-1
Philippines	
05/01/2023: Réduction temporaire des droits d'importation sur le porc, le riz et le maïs	Délégation permanente des Philippines auprès de l'OMC (30 mai 2023)
21/01/2023: Réduction temporaire des taux des droits d'importation pour la viande de poulet et de dinde désossée mécaniquement	Délégation permanente des Philippines auprès de l'OMC (30 mai 2023) et Président des Philippines, Décret exécutif n° 13/2023, 13 janvier 2023
20/02/2023: Réduction des droits d'importation sur certains véhicules électriques, parties et composants (en vigueur jusqu'au 19 février 2028)	Président des Philippines, Décret exécutif n° 12/2023, 13 janvier 2023
01/03/2023: Suppression des restrictions à l'importation d'oignons	Délégation permanente des Philippines auprès de l'OMC (30 mai 2023)
République de Corée	
10/11/2022: Élimination temporaire des droits d'importation contingentaires sur 10 produits y compris les bananes, les mangues, les ananas et d'autres (en vigueur jusqu'au 30 juin 2023, les périodes d'application et les contingents d'importation peuvent varier en fonction des articles)	Délégation permanente de la République de Corée auprès de l'OMC (26 mai 2023) et Décret présidentiel n° 32988
01/01/2023: Élimination temporaire des droits d'importation contingentaires sur 101 articles, y compris l'huile de tournesol, l'urée, les gaz rares (néon, krypton, xénon) et d'autres (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de la République de Corée auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Décret présidentiel n° 33179
23/02/2023: Élimination temporaire des droits d'importation contingentaires sur le maquereau congelé (en vigueur jusqu'au 31 mai 2023)	Délégation permanente de la République de Corée auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Décret présidentiel n° 33257
01/05/2023: Élimination temporaire des droits d'importation contingentaires sur cinq articles: Viandes et abats comestibles congelés des volailles, ciboules et autres	Délégation permanente de la République de Corée auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Décret présidentiel n° 33437

Description	Source
Seychelles	
28/10/2022: Amélioration des procédures douanières à l'importation	Délégation permanente des Seychelles auprès de l'OMC (26 avril 2023) et Règlement sur l'administration des douanes (tarif douanier et classification des marchandises), S.I. n° 113 de 2022, 28 octobre 2022
28/10/2022: Amélioration des procédures douanières à l'exportation	Délégation permanente des Seychelles auprès de l'OMC (26 avril 2023) et Règlement sur l'administration des douanes (tarif douanier et classification des marchandises), S.I. n° 113 de 2022, 28 octobre 2022
Suisse	
01/01/2023: Augmentation de 3 000 tonnes du volume contingentaire pour le beurre	Fedlex, AS 2022 851. Ordonnance sur l'importation de produits agricoles, modifications, 23 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2022/851/fr
01/05/2023: Augmentation des contingents tarifaires à l'importation de pommes de terre comestibles (en vigueur jusqu'au 31 juillet 2023)	Ordonnance sur l'importation de produits agricoles, modifications, 11 avril 2023. Adresse consultée: https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2023/187/de
Thaïlande	
23/12/2022: Délivrance d'un certificat attestant du droit au paiement des droits contingentaires pour le lait écrémé en poudre, le lait et la crème et les boissons contenant du lait pour la période allant de 2023 à 2025	Délégation permanente de la Thaïlande auprès de l'OMC (10 mai 2023) et Journal officiel de la Thaïlande, volume 139, partie spéciale 299 ngor, 22 décembre 2022
30/12/2022: Délivrance d'un certificat attestant du droit au paiement des droits contingentaires pour les produits à base de soja et les produits à base d'huile de soja et de ses fractions pour la période allant de 2023 à 2025	Délégation permanente de la Thaïlande auprès de l'OMC (10 mai 2023) et Journal officiel de la Thaïlande, volume 139, partie spéciale 307 ngor, 29 décembre 2022
01/01/2023: Exonération des droits de douane sur les importations de plusieurs produits y compris les journaux, publications et documents, œuvres et objets de collection, aides audiovisuelles culturelles, instruments de musique et équipements de sport, articles pour le handicap et le matériel pédagogique pour l'art et l'architecture, destiné aux établissements d'enseignement	Ministère des finances de la Thaïlande, Journal officiel volume 140, section spéciale 5D, notification n° 6, 5 janvier 2023. Adresse consultée: http://www.customs.go.th/cont_strc_download_with_docno_date.php?lang=th&top_menu=menu_homepage&current_id=142329324149505f4b464a4f464b4a
16/03/2023: Délivrance d'un certificat attestant du droit au paiement des droits contingentaires pour l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, pour la période 2023-2025	Délégation permanente de la Thaïlande auprès de l'OMC (10 mai 2023) et Journal officiel de la Thaïlande, volume 140, partie spéciale 60 ngor, 15 mars 2023
29/04/2023: Délivrance d'un certificat attestant du droit au paiement des droits contingentaires pour les noix de coco, fraîches ou sèches, l'huile de coco et ses fractions et la coprah pour la période 2023-2025	Délégation permanente de la Thaïlande auprès de l'OMC (10 mai 2023) et Journal officiel de la Thaïlande, volume 140, partie spéciale 100 ngor, 28 avril 2023
Türkiye	
13/12/2022: Réduction à 0% des droits d'importation sur le riz (en vigueur jusqu'au 31 août 2023)	Journal officiel de la Türkiye n° 32042; Décision n° 6539 du Président, 13 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221213-8.pdf
31/12/2022: Introduction d'un contingent tarifaire en franchise de droits pour les importations de tissus enduits de poly(vinyl chloride), imprégnés, destinés à être vendus comme des intrants par les industriels (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6628, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-4.pdf
01/01/2023: Élimination des droits de douanes sur les importations de diodes émettrices de lumière organiques (OLED)	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6626, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-2.pdf

Description	Source
01/01/2023: Exclusion de plusieurs produits de la liste des produits soumis à des droits d'importation additionnels	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6626, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-2.pdf
01/01/2023: Suppression temporaire des droits d'importation pour le froment [blé], le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs et le sorgho (en vigueur jusqu'au 30 avril 2023)	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6625, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-1.pdf
01/01/2023: Suppression temporaire des droits d'importation sur les graines de tournesol, les graines d'œillette, les graines de navette ou de colza et les huiles brutes de tournesol, d'œillette, de navette ou de colza, de maïs et de soja et l'huile de palme brute et raffinée (en vigueur jusqu'au 31 mai 2023)	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6625, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-1.pdf
01/01/2023: Suppression temporaire des droits d'importation sur les lentilles vertes et rouges, les haricots communs, les haricots et les pois chiches (en vigueur jusqu'au 30 juin 2023)	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6625, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-1.pdf
01/01/2023: Suppression temporaire des droits d'importation sur le riz en paille semi-blanchi ou blanchi, le riz décortiqué et les brisures de riz (en vigueur jusqu'au 31 août 2023)	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6625, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-1.pdf
01/01/2023: Augmentation des droits d'importation sur plusieurs produits tels que le marbre, le travertin, la pierre calcaire, les carreaux en céramique et les bouteilles en verre coloré, l'acier inoxydable laminé à froid, les grillages, les tamis, les cages en fer et en acier, les épingles, les outils et assortiments d'outils de manucure et de pédicure, les produits du granit transformés et la bijouterie en or, en argent, en perle, la bijouterie de fantaisie et plusieurs parties des véhicules automobiles	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6626, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-2.pdf
01/01/2023: Augmentation des contingents d'exportation pour les oignons à fleur	Journal officiel de la Türkiye, n° 32050, communiqué sur les exportations n° 2022/55, 21 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221221-9.htm
01/01/2023: Introduction d'un contingent en franchise sur les importations de certains produits industriels tels que certains produits chimiques organiques et inorganiques, de certains produits minéraux, de plastiques et de composants électroniques (en vigueur jusqu'au 15 février 2024)	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6627, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-3.pdf
01/01/2023: Suspension des droits d'importation sur certains aimants	Journal officiel de la Türkiye n° 32087, Décision présidentielle n° 6776, 28 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/01/20230128-22.pdf
07/02/2023: Exonération des droits de douane et des mesures de politique commerciale visant tout produit de première nécessité ou autre article envoyé par des pays étrangers à des fins de distribution à des victimes se trouvant dans des zones touchées par une catastrophe ou un séisme, pour autant que les biens soient envoyés à des administrations publiques, à des organismes d'utilité publique ou à des organismes exonérés d'impôt	Ministère du commerce de la Türkiye, "Avis concernant les procédures douanières applicables aux produits de première nécessité envoyés par des pays étrangers", 7 février 2023. Adresse consultée: https://www.ticaret.gov.tr/duyurular/notice-regarding-the-customs-procedures-for-relief-items-sent-by-foreign-nations

Description	Source
07/03/2023: L'importation de véhicules, de dispositifs et de composants d'occasion peut être autorisée par le Ministère du commerce afin de poursuivre l'enlèvement des débris et les activités de reconstruction pour les zones sinistrées par des séismes et déclarées zones sinistrées. La Direction générale des importations du Ministère du commerce est autorisée, jusqu'au 15 septembre, à accorder des permissions pour l'importation des marchandises nécessaires pour l'enlèvement des débris et les activités de reconstruction dans les zones sinistrées du fait de séismes et déclarées zones sinistrées	Journal officiel de la Türkiye n° 32125, communiqué n° 2023/9 relatif aux importations, 7 mars 2023. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/03/20230307-15.htm
10/03/2023: Suppression des droits de douane additionnels sur les importations de certains types de constructions préfabriquées (en vigueur jusqu'au 31 juillet 2023)	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6626, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-2.pdf . Journal officiel de la Türkiye n° 32128 (3 ^{ème} édition), Décision présidentielle n° 6921, 10 mars 2023. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/03/20230310-4.pdf
Ukraine	
02/11/2022: Suppression temporaire des droits d'importation spéciale sur le PVC non transformé pour la production de profils de fenêtre	Gouvernement ukrainien, communiqué de presse, 2 novembre 2022. Adresse consultée: https://www.kmu.gov.ua/news/ukrayina-timchasovo-zupinyaye-diyu-specialnogo-mita-na-pvh-sirovinu-dlya-virobnictva-vikonnogo-profilu
03/01/2023: Élimination du droit d'importation pour les marchandises destinées à favoriser la restauration des infrastructures énergétiques de l'Ukraine (en vigueur jusqu'au 1 ^{er} mai 2023)	Délégation permanente de l'Ukraine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Loi n° 2837-IX du 13 décembre 2022. Adresse consultée: https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/2837-20#Text
24/02/2023: Élimination du droit d'importation pour les véhicules aériens sans équipage, les viseurs optiques, les collimateurs, les viseurs à vision nocturne ou les viseurs à imagerie thermique, les jumelles et instruments monoculaires à imagerie thermique, les dispositifs de vision nocturne, les stations de radio portables (en vigueur jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024)	Délégation permanente de l'Ukraine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Loi n° 2907-IX du 6 février 2023. Adresse consultée: https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/2907-20#Text

Informations enregistrées mais non confirmées

Description	Source
Bangladesh	
01/02/2023: Réduction des droits d'importation sur le sucre (jusqu'au 30 mai 2023)	<i>The Business Standard</i> , 26 février 2023. Adresse consultée: https://www.tbsnews.net/economy/govt-cuts-regulatory-duty-sugar-import-5-591038
Bélarus (Observateur)	
01/01/2023: Réduction des taxes à l'exportation sur le pétrole et les produits pétroliers	Interfax.ru, 1 ^{er} février 2023. Adresse consultée: https://www.interfax.ru/world/884208
Kenya	
01/12/2022: Élimination du droit d'importation pour le riz et le maïs pour une durée de six mois	<i>The East African</i> , 16 décembre 2022 Adresse consultée: https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/kenya-waives-import-duty-on-maize-rice-4056898
Libéria	
01/01/2023: Suspension des droits d'importation sur les produits et matériaux agricoles	<i>African Business</i> , Communiqué de presse Africa Partner, 24 janvier 2023. Adresse consultée: https://african.business/2023/01/apo-newsfeed/liberia-president-weah-suspends-tariffs-on-agriculture-products/

Description	Source
Zambie	
01/01/2023: Suspension du taux de droit de 15% sur les guichets automatiques de banque (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Présentation du budget de 2023 par le Ministre des finances et de la planification nationale, 30 septembre 2022. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/images/publication_docs/2023%20Budget%20Speech.pdf
01/01/2023: Réduction du droit d'importation des véhicules électriques, de 30% à 15%	Présentation du budget de 2023 par le Ministre des finances et de la planification nationale, 30 septembre 2022. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/images/publication_docs/2023%20Budget%20Speech.pdf

ANNEXE 2 – MESURES CORRECTIVES COMMERCIALES¹

(MI-OCTOBRE 2022 À MI-MAI 2023)

Renseignements vérifiés²

Description	Source
Argentine	
26/10/2022: Ouverture, le 26 octobre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de tés et coudes, à l'exception des coudes de 180° et des coudes de réduction, pour le soudage bout à bout en provenance d'Inde	Document de l'OMC G/ADP/N/377/ARG, du 20 février 2023. Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Résolution n° 335/2023. Adresse consultée: https://www.boletinoficial.gob.ar/detalleAviso/primera/283300/20230327
01/12/2022: Ouverture, le 1 ^{er} décembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations d'étoffes de bonneterie-chaîne et de rubans à bords non rectilignes en provenance de Chine	Document de l'OMC G/ADP/N/377/ARG, du 20 février 2023
05/12/2022: Ouverture, le 1 ^{er} décembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de bicyclettes avec roues de plus de 26 pouces avec ou sans changements de vitesses en provenance de Chine	Document de l'OMC G/ADP/N/377/ARG, du 20 février 2023
19/01/2023: Ouverture, le 19 janvier 2023, d'une enquête antidumping visant les importations d'ascenseurs en provenance de Chine	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Résolution n° 15/2023 du 19 janvier 2023 du Ministère de l'économie, Secrétariat au commerce intérieur. Adresse consultée: https://www.argentina.gob.ar/normativa/nacional/resoluci%C3%B3n-15-2023-378617/texto
02/03/2023: Suppression, le 2 mars 2023, des droits antidumping pour les importations d'aspirateurs en provenance de Chine (enquête ouverte le 9 mars 2022 et droits provisoires imposés le 2 août 2022)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/ARG, du 20 février 2023, Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Résolution n° 201/2023 du 28 février 2023 du Ministère de l'économie
21/03/2023: Clôture, le 21 mars 2023, de l'enquête antidumping visant les importations en provenance du Pérou (enquête ouverte le 22 septembre 2021)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (16 mai 2023) et Résolution n° 330/2023 du Ministère de l'économie
Australie	
07/03/2023: Suppression, le 7 mars 2023, d'une mesure antidumping visant les importations de barres d'armature en acier en provenance de Thaïlande (enquête ouverte le 27 juin 2017 et droits provisoire et définitif imposés le 14 novembre 2017 et le 7 mars 2018, respectivement)	Document de l'OMC G/ADP/N/314/AUS, du 28 août 2018, Délégation permanente de l'Australie auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Avis antidumping n° 2023/004
Brésil	
25/11/2022: Suppression, le 25 novembre 2022, d'une mesure antidumping visant les importations de résine de poly(éthylène téréphthalate) en provenance du Taipei chinois et de l'Indonésie (enquête ouverte le 22 juin 2015 et droit définitif imposé le 28 novembre 2016)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/BRA, du 16 mars 2023

¹ L'inclusion de toute mesure dans la présente annexe n'implique aucun jugement, direct ou indirect, de la part du Secrétariat de l'OMC quant à la compatibilité de toute mesure mentionnée avec les dispositions de l'un quelconque des Accords de l'Organisation.

² Les renseignements qui figurent dans la présente section ont été fournis par le Membre concerné ou confirmés à la demande du Secrétariat.

Description	Source
16/03/2023: Ouverture, le 16 mars 2023, d'une enquête antidumping visant les importations d'ébauches de clefs en provenance de Chine, de Colombie et du Pérou	Délégation permanente du Brésil auprès de l'OMC (21 avril 2023) et Circulaire du SECEX n° 8/2023 du 15 mars 2023. Adresse consultée: https://www.gov.br/produtividade-e-comercio-exterior/pt-br/aceso-a-informacao/legislacao/circulares-secex/2023/circular-secex-008_2023.pdf
Canada	
21/04/2023: Ouverture, le 21 avril 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de mâts d'éoliennes en provenance de Chine	Gouvernement du Canada, Avis d'ouverture d'enquête, WT 2023 IN, 21 avril 2023. Adresse consultée: https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/wt2023/wt2023-ni-eng.html#app1
21/04/2023: Ouverture, le 21 avril 2023, d'une enquête en matière de droits compensateurs visant les importations de mâts d'éoliennes en provenance de Chine	Gouvernement du Canada, Avis d'ouverture d'enquête, WT 2023 IN, 21 avril 2023. Adresse consultée: https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/i-e/wt2023/wt2023-ni-eng.html#app1
Chine	
22/10/2022: Clôture, le 22 octobre 2022, de l'enquête antidumping visant les importations de caprolactame en provenance de l'Union européenne, du Royaume-Uni et des États-Unis (enquête ouverte le 22 avril 2010 et droits provisoire et définitif imposés le 24 janvier 2011 et le 22 octobre 2011, respectivement)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/CHN, du 6 mars 2023
30/11/2022: Ouverture, le 30 novembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de polycarbonate en provenance du Taipei chinois	Document de l'OMC G/ADP/N/377/CHN, du 6 mars 2023
13/02/2023: Suppression, le 13 février 2023, d'une mesure compensatoire visant les importations d'orthochloroparanitroaniline en provenance d'Inde (enquête ouverte le 13 février 2017 et droits provisoire et définitif imposés le 20 octobre 2017 et le 13 février 2018, respectivement)	Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (18 avril 2023)
06/03/2023: Suppression, le 6 mars 2023, d'une mesure antidumping visant les importations de bisphénol A en provenance de Thaïlande (enquête ouverte le 6 mars 2017 et droits provisoire et définitif imposés le 9 novembre 2017 et le 28 février 2018, respectivement)	Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (18 avril 2023)
États-Unis d'Amérique	
25/10/2022: Ouverture, le 25 octobre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de certains attelages de wagons de fret et leurs composants en provenance de Chine et du Mexique	Document de l'OMC G/ADP/N/377/USA, du 8 mars 2023
25/10/2022: Ouverture, le 18 octobre 2022, d'une enquête en matière de droits compensateurs visant les importations de certains attelages de wagons de fret et leurs composants en provenance de Chine	Journal quotidien du gouvernement des États-Unis, Administration du commerce international, Avis n° 2022-23135, 25 octobre 2022. Adresse consultée: https://www.federalregister.gov/documents/2022/10/25/2022-23135/certain-freight-rail-couplers-and-parts-thereof-from-the-peoples-republic-of-china-initiation-of
08/11/2022: Ouverture, le 8 novembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de chemises pour dossiers, en papier, en provenance de Chine, d'Inde et du Viet Nam	Document de l'OMC G/ADP/N/377/USA, du 8 mars 2023
08/11/2022: Ouverture, le 8 novembre 2022, d'une enquête en matière de droits compensateurs visant les importations de chemises pour dossiers, en papier, en provenance d'Inde	Document de l'OMC G/SCM/N/399/USA, du 16 mars 2023
22/12/2022: Suppression, le 22 décembre 2022, d'une mesure antidumping visant les importations de certains produits plats en acier laminés à chaud en provenance du Brésil (enquête ouverte le 9 septembre 2015 et droits provisoire et définitif imposés le 22 mars et le 3 octobre 2016, respectivement)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/USA, du 8 mars 2023

Description	Source
22/12/2022: Suppression, le 22 décembre 2022, d'une mesure compensatoire visant les importations de certains produits plats en acier laminés à chaud en provenance du Brésil (enquête ouverte le 9 septembre 2015 et droits provisoire et définitif imposés le 15 janvier et le 3 octobre 2016, respectivement)	Document de l'OMC G/SCM/N/399/USA, du 16 mars 2023
23/12/2022: Suppression, le 23 décembre 2022, d'une mesure antidumping visant les importations de certains clous en acier en provenance de Sri Lanka (enquête ouverte le 26 janvier 2022 et droits provisoires imposés le 4 août 2022)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/USA, du 8 mars 2023
29/12/2022: Suppression, le 29 décembre 2022, d'une mesure antidumping visant les importations de certains azurants optiques stilbéniques en provenance de Chine et du Taipei chinois (enquête ouverte le 27 avril 2021 et droits provisoire et définitif imposés le 3 novembre 2011 et le 10 mai 2012, respectivement)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/USA, du 8 mars 2023
18/01/2023: Ouverture, le 18 janvier 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de produits étamés ou chromés en provenance du Canada, de Chine, du Taipei chinois, d'Allemagne, de la République de Corée, des Pays-Bas, de Türkiye et du Royaume-Uni	Administration du commerce international, Avis n° 2023-01325, 24 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2023-01-24/pdf/2023-01325.pdf
18/01/2023: Ouverture, le 18 janvier 2023, d'une enquête en matière de droits compensateurs visant les importations de produits étamés ou chromés en provenance du Canada, de Chine, du Taipei chinois, d'Allemagne, de la République de Corée, des Pays-Bas, de Türkiye et du Royaume-Uni	Administration du commerce international, Avis n° 2023-01325, 24 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2023-01-24/pdf/2023-01325.pdf
19/01/2023: Ouverture, le 19 janvier 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de nettoyeurs à haute pression fonctionnant au gaz en provenance de Chine et du Viet Nam	Journal quotidien du gouvernement des États-Unis, Avis n° 2023-01477, 25 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.federalregister.gov/documents/2023/01/25/2023-01477/gas-powered-pressure-washers-from-the-peoples-republic-of-china-and-the-socialist-republic-of
19/01/2023: Ouverture d'une enquête en matière de droits compensateurs visant les importations de nettoyeurs à haute pression fonctionnant au gaz en provenance de Chine et du Viet Nam	Journal quotidien du gouvernement des États-Unis, Avis n° 2023-01477, 25 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.federalregister.gov/documents/2023/01/25/2023-01477/gas-powered-pressure-washers-from-the-peoples-republic-of-china-and-the-socialist-republic-of
Fédération de Russie (pour l'Union économique eurasiatique)	
01/03/2023: Ouverture, le 1 ^{er} mars 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de roues en alliage d'aluminium en provenance du Japon, de Malaisie, de Thaïlande et de Türkiye	Délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'OMC (3 mai 2023), Avis de la Commission économique eurasiatique (CEE), 1 ^{er} mars 2023
Inde	
20/10/2022: Clôture, le 20 octobre 2022, de l'enquête antidumping visant les importations de (4R-Cis)-1,1-diméthyléthyl-6-cyanométhyl-2,2-diméthyle-1,3-dioxane-4-acétate ou ATS-8 en provenance de Chine (enquête ouverte le 2 août 2021)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
27/10/2022: Clôture, le 27 octobre 2022, de l'enquête antidumping visant les importations de monoéthylèneglycol (MEG) en provenance de l'État du Koweït, du Royaume d'Arabie saoudite et des États-Unis (enquête ouverte le 28 juin 2021)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
28/10/2022: Suppression, le 28 octobre 2022, d'une mesure antidumping visant les importations de caoutchouc styrène-butadiène des séries 1 500 et 1 700 en provenance de l'Union européenne, de la République de Corée et de Thaïlande (enquête ouverte le 14 janvier 2016 et droit définitif imposé le 30 août 2017)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023

Description	Source
01/11/2022: Suppression, le 1 ^{er} novembre 2022, de la mesure visant les importations de chlorate de sodium en provenance du Canada, de Chine et de l'Union européenne (enquête ouverte le 12 mai 2016 et droit définitif imposé le 2 novembre 2017)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
04/11/2022: Clôture, le 4 novembre 2022, de l'enquête antidumping visant les importations de meules minces à liant résine en provenance de Chine (enquête ouverte le 7 juin 2021)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
09/11/2022: Clôture, le 9 novembre 2022, de l'enquête antidumping visant les importations de cellules solaires, même assemblées en modules ou constituées en panneaux, en provenance de Chine, de Thaïlande et du Viet Nam (enquête ouverte le 15 mai 2021)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
15/11/2022: Clôture, le 15 novembre 2022, de l'enquête antidumping visant les importations d'ofloxacin et de ses produits intermédiaires en provenance de Chine (enquête ouverte le 17 septembre 2021)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
16/11/2022: Suppression, le 16 novembre 2022, des droits antidumping pour les importations de certaines substances chimiques pour l'industrie du caoutchouc-I en provenance de Chine et de l'Union européenne (enquête ouverte le 7 juillet 2004 et droits définitifs imposés le 7 juillet 2005)	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023)
02/12/2022: Suppression, le 2 décembre 2022, des droits antidumping pour les importations de polychlorure de vinyle (PVC) (suspension) en provenance de Chine et des États-Unis (enquête ouverte le 28 juin 2006 et droits définitifs imposés le 23 janvier 2008)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND et Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023)
15/12/2022: Suppression, le 15 décembre 2022, d'une mesure antidumping visant les importations de pneumatiques neufs/non usagés à structure radiale avec ou sans chambres à air et/ou "flaps" en caoutchouc (y compris les pneumatiques sans chambre à air) d'un code nominal du diamètre de la jante supérieur à 16 pouces, utilisés pour autobus et camions en provenance de Chine (enquête ouverte le 3 mai 2016 et droit définitif imposé le 18 septembre 2017)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
22/12/2022: Clôture, le 22 décembre 2022, de l'enquête antidumping visant les importations de glycine en provenance de Chine (enquête ouverte le 30 septembre 2021)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
21/12/2022: Ouverture, le 21 décembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de Para-Butylphénol tertiaire (PTBP) en provenance de la République de Corée, de Singapour et des États-Unis	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
29/12/2022: Ouverture, le 29 décembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de palmitate de vitamine A en provenance de Chine, de l'Union européenne et de la Suisse	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
29/12/2022: Ouverture, le 29 décembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de vinyle auto-adhésif en provenance de Chine	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
29/12/2022: Clôture, le 29 décembre 2022, de l'enquête antidumping visant les importations de verres ophtalmiques semi-finis en provenance de Chine (enquête ouverte le 30 septembre 2021)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
30/12/2022: Ouverture, le 30 décembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de cartes de circuits imprimés (PCB) en provenance de Chine et de Hong Kong, Chine	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IND, du 19 avril 2023
01/03/2023: Ouverture, le 31 mars 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de cyanure de sodium en provenance de Chine, de l'Union européenne, du Japon et de la République de Corée	Ministère indien du commerce et de l'industrie, Département du commerce, Avis d'ouverture n° AD(OI)-03/2023, 31 mars 2023. Adresse consultée: https://www.dgtr.gov.in/sites/default/files/Initiation%20Notification%20-%20ENG%20-%20Sodium%20Cyanide.pdf
12/03/2023: Suppression, le 12 mars 2023, d'une mesure antidumping visant les importations de naphthalènesulfonate-formaldéhyde en provenance de Chine (enquête ouverte le 13 octobre 2016 et droit définitif imposé le 13 mars 2018)	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023)

Description	Source
19/03/2023: Suppression, le 19 mars 2023, d'une mesure antidumping visant les importations de diméthylacétamide en provenance de Chine et de Türkiye (enquête ouverte le 17 mars 2017 et droit définitif imposé le 20 mars 2018)	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023)
20/03/2023: Suppression, le 20 mars 2023, d'une mesure antidumping visant les importations de mono-isopropylamine (MIPA) en provenance de Chine (enquête ouverte le 15 février 2017 et droit définitif imposé le 21 mars 2018)	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023)
26/03/2023: Suppression, le 26 mars 2023, d'une mesure antidumping visant les importations de parquet contrecollé en provenance de Chine, de l'Union européenne, d'Indonésie et de Malaisie (enquête ouverte le 17 février 2017 et droit définitif imposé le 27 mars 2018)	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023)
29/03/2023: Ouverture, le 29 mars 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de polyol pour blocs de mousse souple en provenance de Chine et de Thaïlande	Gouvernement de l'Inde, Ministère du commerce et de l'industrie, Notification n° 6/17/2022-DGTR, 30 mars 2023. Adresse consultée: https://www.dgtr.gov.in/sites/default/files/Initiation_English_29-03-2023.pdf
05/04/2023: Suppression, le 5 avril 2023, d'une mesure antidumping visant les importations de pentoxyde de phosphore en provenance de Chine (enquête ouverte le 17 mars 2017 et droit définitif imposé le 6 avril 2018)	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023)
Indonésie	
06/12/2022: Suppression, le 6 décembre 2022, d'une mesure antidumping visant les importations d'acier inoxydable laminé à froid en provenance de Chine et de Malaisie (enquête ouverte le 23 octobre 2019)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/IDN, du 10 mars 2023
15/03/2023: Ouverture, le 15 mars 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de certains produits en carreaux de céramique en provenance de Chine	Ministère indonésien du commerce, Comité antidumping indonésien (KADI), Notification n° AD.02/17.5/KADI/03/2023, 15 mars 2023. Adresse consultée: https://kadi.kemendag.go.id/kasus/ubin-keramik-2
26/03/2023: Ouverture, le 26 mars 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de certains films de nylon en provenance de Chine, du Taipei chinois et de Thaïlande	Ministère indonésien du commerce, Comité antidumping indonésien (KADI), Avis n° AD.03/230/KADI/03/2023, 28 mars 2023. Adresse consultée: https://kadi.kemendag.go.id/kasus/nylon-film
Japon	
30/03/2023: Suppression, le 30 mars 2023, des droits antidumping pour les importations d'accessoires à souder bout-à-bout en acier au carbone en provenance de Chine et de la République de Corée (enquête ouverte le 31 mars 2017 et droits provisoire et définitif imposés le 28 décembre 2017 et le 31 mars 2018, respectivement)	Délégation permanente du Japon auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Journal officiel du Japon, édition spéciale n° 68, 31 mars 2023
Madagascar	
11/02/2023: Ouverture, le 11 février 2023, d'une enquête en matière de sauvegardes visant les importations de lait concentré	Document de l'OMC G/SG/N/11/MDG/9, du 14 février 2023
18/02/2023: Ouverture, le 18 février 2023, d'une enquête en matière de sauvegardes visant les importations de farine	Document de l'OMC G/SG/N/6/MDG/10, G/SG/N/7/MDG/10, G/SG/N/11/MDG/10, du 24 février 2023
Nouvelle-Zélande	
29/11/2022: Ouverture, le 29 novembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de pêches en conserve en provenance de Chine	Document de l'OMC G/ADP/N/377/NZL, du 1 ^{er} mars 2023
Paraguay	
02/12/2022: Ouverture, le 2 décembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de profilés d'aluminium en provenance de Chine	Document de l'OMC G/ADP/N/377/PRY, du 8 mars 2023, et Journal officiel n° 238/2022, Résolution n° 1775/2022, 9 décembre 2022. Adresse consultée: http://www.gacetaoficial.gov.py/index/getDocumento/79798

Description	Source
Pérou	
01/03/2023: Clôture, le 1 ^{er} mars 2023, de l'enquête en matière de sauvegardes visant les importations de vêtements (chapitres 61, 62 et 63 du SH) sans imposition de mesure (enquête ouverte le 24 décembre 2021)	Délégation permanente du Pérou auprès de l'OMC (1 ^{er} juin 2023) et Décret suprême n° 002-2023-MINCETUR, 1 ^{er} mars 2023. Adresse consultée: https://www.gob.pe/institucion/mincetur/normas-legales/3962959-002-2023-mincetur
République de Corée	
24/02/2023: Ouverture, le 24 février 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de fils de filaments de polyester partiellement orientés en provenance de Chine et de Malaisie	Délégation permanente de la République de Corée auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Avis public de la KTC n° 2023-3
Türkiye	
20/10/2022: Suppression, le 20 octobre 2022, d'une mesure antidumping visant les importations de textiles matelassés en provenance de Chine (enquête ouverte le 1 ^{er} juillet 2016 et droit définitif imposé le 20 octobre 2017)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/TUR, du 1 ^{er} mars 2023
20/10/2022: Suppression, le 20 octobre 2022, d'une mesure antidumping visant les importations de phtalate de dioctyle en provenance de la République de Corée (enquête ouverte le 21 juillet 2016 et droit définitif imposé le 20 octobre 2017)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/TUR, du 1 ^{er} mars 2023
20/10/2022: Suppression, le 20 octobre 2022, d'une mesure antidumping visant les importations de téréphtalate de dioctyle en provenance de la République de Corée (enquête ouverte le 23 novembre 2016 et droit définitif imposé le 20 octobre 2017)	Document de l'OMC G/ADP/N/377/TUR, du 1 ^{er} mars 2023
03/03/2023: Suppression, le 3 mars 2023, d'une mesure antidumping visant les importations de vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine ou en céramique en provenance de Chine (enquête ouverte le 24 septembre 2016 et droit définitif imposé le 3 mars 2018)	Délégation permanente de la Türkiye auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Journal officiel de la Türkiye, 4 août 2022
06/04/2023: Clôture, le 6 avril 2023, de l'enquête antidumping visant les importations de filés métalliques et fils métallisés en provenance de Géorgie, sans imposition de mesure (enquête ouverte le 12 octobre 2021)	Document de l'OMC G/ADP/N/364/TUR, du 7 mars 2022
Ukraine	
05/11/2022: Clôture, le 5 novembre 2022, de l'enquête en matière de sauvegardes visant les importations de profilés en PVC, indépendamment des pays d'origine et d'exportation et sans imposition de mesures de sauvegarde (enquête ouverte le 1 ^{er} septembre 2021)	Document de l'OMC G/SG/N/6/UKR/22, du 8 septembre 2021, et Délégation permanente de l'Ukraine auprès de l'OMC (18 avril 2023)
Union européenne	
14/11/2022: Ouverture, le 14 novembre 2022, d'une enquête antidumping visant les importations de plats à boudins (à bourrelets) en provenance de Chine et de Türkiye	Document de l'OMC G/ADP/N/377/EU/Rev.1, du 28 avril 2023
16/02/2023: Ouverture, le 16 février 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de certains dioxydes de manganèse en provenance de Chine	Journal officiel de l'Union européenne 2023/C 57/07, du 16 février 2023. Adresse consultée: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52023XC0216%2801%29&from=FR
20/03/2023: Clôture, le 20 mars 2023, de l'enquête visant les importations d'acides gras en provenance d'Indonésie (enquête ouverte le 30 novembre 2021 et droits provisoires imposés le 19 janvier 2023)	Document de l'OMC G/ADP/N/364/EU, du 13 avril 2022. Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'OMC (3 avril 2023), Règlement d'exécution (UE) 2023/111 du 18 janvier 2023 et Règlement d'exécution (UE) 2023/617 du 17 mars 2023
30/03/2023: Ouverture, le 30 mars 2023, d'une enquête antidumping visant les importations de certains types de polyéthylène téréphtalate (PET) en provenance de Chine	Journal officiel de l'Union européenne, Avis n° (2023/C 115/05) du 30 mars 2023. Adresse consultée: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOC_2023_115_R_0005&from=FR

ANNEXE 3 – AUTRES MESURES LIÉES AU COMMERCE¹

(MI-OCTOBRE 2022 À MI-MAI 2023)

Renseignements vérifiés²

Description	Source
Argentine	
10/02/2023: Prorogation supplémentaire de l'interdiction temporaire d'exporter des déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles) et des déchets lingotés en fer ou en acier; des déchets, rognures et débris de matières plastiques; de polymères de l'éthylène, du styrène ou du chlorure de vinyle; et d'autres matières plastiques (NCM 391510.00, 391520.00, 391530.00, 391590.00, 720410.00, 720421.00, 720429.00, 720430.00, 720441.00, 720449.00, 720450.00, 7404, 7602)	Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Décret n° 70/2023 du 10 février 2023. Adresse consultée: https://www.argentina.gob.ar/normativa/nacional/decreto-70-2023-379436/exto
Azerbaïdjan (observateur)	
29/03/2023: Restrictions à l'importation de voitures de tourisme de plus de 10 ans selon la date de sortie d'usine (à l'exception des voitures de tourisme rares et des voitures de tourisme introduites temporairement sur le territoire douanier)	Délégation permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Résolution du Cabinet des ministres de la République d'Azerbaïdjan n° 94
Bélarus (observateur)	
10/02/2023: Licences d'exportation pour les oignons et les pommes	Résolution du Conseil des Ministres de la République du Bélarus n° 117 du 10 février 2023. Adresse consultée: https://pravo.by/document/?guid=12551&p0=C22300117&p1=1&p5=0
Brésil	
01/11/2022: Suppression de certains produits dans l'annexe IV de la Résolution n° 272/2021, entraînant l'augmentation des droits d'importation pour ces produits	Résolution du Gecex n° 414 du 25 octobre 2022. Adresse consultée: https://in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-414-de-25-de-outubro-de-2022-439183992
07/11/2022: Exclusion de plusieurs produits des annexes I et II de la Résolution n° 284/2021, entraînant l'augmentation des droits d'importation pour ces produits; 08/12/2022: Exclusion d'autres produits de l'annexe I de la Résolution du Gecex n° 284/2021	Résolutions du Gecex n° 418 du 27 octobre 2022 et n° 429 du 1 ^{er} décembre 2022. Adresses consultées: https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-418-de-27-de-outubro-de-2022-440240459 et https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-429-de-1-de-dezembro-de-2022-448025048

¹ L'inclusion de toute mesure dans la présente annexe n'implique aucun jugement, direct ou indirect, de la part du Secrétariat de l'OMC quant à la compatibilité de toute mesure mentionnée avec les dispositions de l'un quelconque des Accords de l'Organisation.

² Les renseignements qui figurent dans la présente section ont été fournis par le Membre concerné ou confirmés à la demande du Secrétariat.

Description	Source
07/11/2022: Exclusion de certains produits automobiles de l'annexe de la Résolution n° 311/2022, entraînant l'augmentation des droits d'importation pour ces produits; 08/12/2022: Exclusion d'un autre produit de l'annexe de la Résolution du Gecex n° 311/2022	Résolutions du Gecex n° 417 du 27 octobre 2022 et n° 426 du 1 ^{er} décembre 2022. Adresses consultées: https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-417-de-27-de-outubro-de-2022-440231373 et https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-426-de-1-de-dezembro-de-2022-448018199
07/11/2022: Exclusion de plusieurs biens d'équipement des annexes I et II de la Résolution n° 322/2022, entraînant l'augmentation des droits d'importation (auparavant nuls) pour ces produits; 03/01/2023: Exclusion d'autres biens d'équipement des annexes I et II de la Résolution n° 322/2022; 27/03/2023: Exclusion, au niveau des sous-positions à 6 chiffres, de 44 biens d'équipement des annexes I et II de la Résolution n° 322/2022	Résolutions du Gecex n° 415 du 27 octobre 2022, n° 427 du 1 ^{er} décembre 2022, n° 442 du 27 décembre 2022 et n° 460 du 20 mars 2023. Adresses consultées: https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-415-de-27-de-outubro-de-2022-440256147 , https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-427-de-1-de-dezembro-de-2022-448030329 , https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-442-de-27-de-dezembro-de-2022-454533048 et https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-460-de-20-de-marco-de-2023-471702770
07/11/2022: Exclusion de plusieurs produits informatiques et de télécommunication des annexes I et II de la Résolution n° 323/2022, entraînant l'augmentation des droits d'importation pour ces produits; 08/12/2022: Exclusion de certains autres produits informatiques et de télécommunication des annexes I et II de la Résolution n° 323/2022; 28/03/2023: Exclusion de certains produits informatiques et de télécommunication de l'annexe I de la Résolution n° 323/2022	Résolutions du Gecex n° 416/2022 du 27 octobre 2022, n° 428 du 1 ^{er} décembre 2022 et n° 461 du 20 mars 2023. Adresses consultées: https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-416-de-27-de-outubro-de-2022-440240380 , https://www.in.gov.br/web/dou/-/resolucao-gecex-n-428-de-1-de-dezembro-de-2022-448024968 et https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/resolucao-gecex-n-461-de-20-de-marco-de-2023-471696879
01/03/2023: Introduction d'un droit d'exportation sur l'essence et les produits du pétrole	Journal officiel brésilien, Mesure provisoire n° 1163/2023 du 28 février 2023. Adresse consultée: https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/medida-provisoria-n-1.163-de-28-de-fevereiro-de-2023-466789113
Chili	
18/01/2023: Modification du chapitre III et de l'annexe 18 du Recueil des règlements douaniers, en vue de l'incorporation des dispositions relatives aux pneumatiques pour véhicules. Une attestation officielle doit désormais être présentée pour l'importation des produits énumérés à l'annexe 1 (pages 8 à 25)	Délégation permanente du Chili auprès de l'OMC (17 avril 2023) et Résolution n° 000134 du 11 janvier 2023 du Service national des douanes. Adresse consultée: https://www.aduana.cl/aduana/site/docs/20230111/20230111171756/134_2023.pdf
Chine	
01/01/2023: Imposition de droits à l'exportation pour 106 types de produits, pour une année	Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Annonce n° 11/2022 de la SCTC du 28 décembre 2022. Adresse consultée: http://www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2022-12/29/5734125/files/a3d59cbc7ee044feb7c45c848476dad1.pdf
01/01/2023: Fin de l'application des taux provisoires des droits d'importation pour les châtaignes, la réglisse et ses dérivés, les pneumatiques de grande dimension et les récolteuses de canne à sucre, entraînant l'application de taux NPF plus élevés pour ces produits	Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (30 mai 2023) et Annonce n° 11/2022 de la SCTC du 28 décembre 2022

Description	Source
01/01/2023: Augmentation de la taxe à l'exportation visant l'aluminium et certains alliages d'aluminium	Délégation permanente de la Chine auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Annonce n° 11/2022 de la SCTC du 28 décembre 2022
Colombie	
14/01/2023: Rétablissement du droit d'importation (auparavant de 0%) sur les matières premières et les biens d'investissement	Délégation permanente de la Colombie auprès de l'OMC (25 avril 2023) et Décret n° 2616 du 29 décembre 2022 du Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme. Adresse consultée: https://www.mincit.gov.co/getattachment/cb65d985-1916-407e-800d-e1d159d160e0/Decreto-2616-del-29-de-diciembre-de-2022.aspx
16/02/2023: Modification de la réglementation relative aux marchandises entrantes dans le cadre du trafic frontalier, établissant une liste de marchandises et des contingents par foyer pour les habitants des régions frontalières	Délégation permanente de la Colombie auprès de l'OMC (25 avril 2023) et Résolution n° 5 du 27 janvier 2023 de la Direction des impôts et des douanes nationales (DIAN). Adresse consultée: https://www.dian.gov.co/normatividad/Normatividad/Resoluci%C3%B3n%2000005%20de%2027-01-2023.pdf
16/02/2023: Modification de la réglementation relative aux marchandises sortantes dans le cadre du trafic frontalier, établissant une liste de marchandises et des contingents par foyer pour les habitants des régions frontalières	Délégation permanente de la Colombie auprès de l'OMC (25 avril 2023) et Résolution n° 5 du 27 janvier 2023 de la Direction des impôts et des douanes nationales (DIAN). Adresse consultée: https://www.dian.gov.co/normatividad/Normatividad/Resoluci%C3%B3n%2000005%20de%2027-01-2023.pdf
Égypte	
19/12/2022: Droits d'exportation sur les déchets et débris d'aciers alliés (en acier inoxydable) de 3500 LE/t (en vigueur jusqu'au 18 décembre 2023)	Délégation permanente de l'Égypte auprès de l'OMC (17 avril 2023) et Décret ministériel n° 605/2022
01/01/2023: Droit d'exportation sur certains produits (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de l'Égypte auprès de l'OMC (17 avril 2023) et Décret ministériel n° 624/2022
06/01/2023: Droits d'exportation de 5 000 LE/t sur les poussières, poudres et paillettes de zinc (en vigueur jusqu'au 5 juillet 2023)	Délégation permanente de l'Égypte auprès de l'OMC (17 avril 2023) et Décret ministériel n° 15/2023
21/03/2023: Interdiction d'exporter du sucre (en vigueur jusqu'au 20 juin 2023)	Délégation permanente de l'Égypte auprès de l'OMC (17 avril 2023) et Décret ministériel n° 88/2023
26/03/2023: Droit d'exportation de 6 000 LE/t sur les débris et déchets de tissus de coton et de coton mélangé, à l'exclusion de la toile à blue-jeans (en vigueur jusqu'au 26 mars 2024)	Délégation permanente de l'Égypte auprès de l'OMC (17 avril 2023) et Décret ministériel n° 90/2023
31/03/2023: Interdiction temporaire d'exporter certains déchets et débris de certains métaux, et certains déchets et rebuts de papier ou de carton (en vigueur jusqu'au 31 mars 2024)	Délégation permanente de l'Égypte auprès de l'OMC (17 avril 2023) et Décret ministériel n° 92/2023
Équateur	
06/01/2023: Introduction le 6 janvier 2023 de prescriptions en matière de licences non automatiques pour l'importation de certains types de polyuréthane	Délégation permanente de l'Équateur auprès de l'OMC (31 mai 2023) et Ministère de la production, du commerce extérieur, de l'investissement et de la pêche, Résolution du COMEX n° 019-2022 du 30 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.produccion.gob.ec/wp-content/uploads/2023/01/Resolucion-019-2022.pdf
Fédération de Russie	
01/01/2023: Prorogation et réduction des contingents d'exportation pour les engrais jusqu'à mai 2023	Décision n° 2353 du gouvernement de la Fédération de Russie, 20 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.garant.ru/hotlaw/federal/1592234/

Description	Source
01/01/2023: Droits d'exportation sur les engrais (un taux de 23,5% sera appliqué pour les prix par tonne supérieurs à 450 USD)	Décret n° 2188 du Gouvernement de la Fédération de Russie, 30 novembre 2022. Adresse consultée: http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_433180/7e0675ce775d6940d0ccc02b3b42044a8850fa3a/#dst100009
15/02/2023: Contingent tarifaire pour l'exportation de seigle, d'orge et de maïs en dehors du territoire de la Fédération de Russie vers les États non membres de l'UEE, pour une quantité globale de 25,5 millions de t	Résolution n° 2524 du Gouvernement de la Fédération de Russie, 29 décembre 2022. Adresse consultée: http://publication.pravo.gov.ru/document/0001202212300089?index=1
20/03/2023: Interdiction d'exporter des déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux, d'autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour l'extraction des métaux précieux	Résolution n° 403 du Gouvernement de la Fédération de Russie, 17 mars 2023
Fédération de Russie (pour l'Union économique eurasiatique)	
24/01/2023: Réduction des droits de douane visant certaines turbines à gaz	Décision n° 9 du 24 janvier 2023 du Conseil de la Commission économique eurasiatique (CEE). Adresse consultée: https://www.garant.ru/hotlaw/federal/1605605/
Inde	
14/02/2023: Interdiction d'importer certaines noix, sauf si la valeur c.a.f. est égale ou supérieure à 351 roupies (auquel cas elles peuvent être importées librement)	Délégation permanente de l'Inde auprès de l'OMC (5 juin 2023), gouvernement indien, Direction générale du commerce extérieur, Notification n° 57/2015-2020 du 14 février 2023. Adresse consultée: https://content.dgft.gov.in/Website/dgftprod/57af135f-0d65-4671-a3c2-a355553dc42/Notification%2057%20Eng.pdf
01/04/2023: Imposition d'un contingent d'importation pour l'alcool isopropylique (en vigueur jusqu'au 31 mars 2024)	Ministère du commerce et de l'industrie, Notification n° 64/2015-2020 du 31 mars 2023. Adresse consultée: https://content.dgft.gov.in/Website/dgftprod/8d319ed6-d1e1-43ee-8d62-fd44ca616681/PN%20No-64%20dated%2031-03-2023-%20English.pdf
Kazakhstan	
03/04/2023: Interdiction temporaire d'exporter certains produits pétroliers, sauf pour les membres de l'Union économique eurasiatique (UEE) (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024)	Ordonnance n° 118 du 24 mars 2023 du Ministère de l'énergie de la République du Kazakhstan. Adresse consultée: https://cis-legislation.com/document.fwx?rgn=148547
10/04/2023: Introduction d'une interdiction d'importer du blé par voie terrestre (y compris par les routes de l'Union économique eurasiatique (UEE)), pour une période de six mois	Ordonnance n° 132 du 10 avril 2023 du Ministère de l'agriculture de la République du Kazakhstan. Adresse consultée: https://cis-legislation.com/document.fwx?rgn=148962
Maurice	
11/11/2022: Interdiction d'importer des machines à rouler les cigarettes et du papier pour cigarettes à rouler soi-même	Délégation permanente de Maurice auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Journal officiel de Maurice n° 142, 16 novembre 2022, Avis du gouvernement n° 301/2022
07/12/2022: Interdiction d'importer du 'cannabis médicinal', sauf autorisation expresse	Délégation permanente de Maurice auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Journal officiel n° 143, 18 novembre 2022, Loi n° 17/2022 sur les substances dangereuses (modification)
Mexique	
16/01/2023: Introduction d'un droit d'exportation sur le maïs blanc	Journal officiel de la Fédération, 16 janvier 2023. Adresse consultée: https://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5677205&fecha=16/01/2023

Description	Source
Mongolie	
02/03/2023: Imposition d'un contingent d'importation pour le blé, les semences de blé et l'eau en bouteille (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de la Mongolie auprès de l'OMC (23 mai 2023) et Recommandation du Conseil national de la sécurité alimentaire, Ordonnance n° 58 du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'industrie légère, 2 mars 2023. Adresse consultée: https://legalinfo.mn/mn/detail?lawId=16758564203781
02/03/2023: Imposition d'un contingent d'exportation pour la farine de blé (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)	Délégation permanente de la Mongolie auprès de l'OMC (23 mai 2023) et Recommandation du Conseil national de la sécurité alimentaire, Ordonnance n° 58 du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'industrie légère, 2 mars 2023. Adresse consultée: https://legalinfo.mn/mn/detail?lawId=16758564203781
Monténégro	
01/01/2023: Prescriptions en matière de licences non automatiques pour l'importation des marchandises figurant sur la Liste nationale de contrôle pour l'exportation et l'importation	Délégation permanente du Monténégro auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Loi sur le commerce extérieur - J.O. de la RM n° 28/04 et n° 37/07, et J.O. du Monténégro n° 73/10, n° 01/14, n° 14/14 et n° 57/14, et Décision portant modification de la Décision sur la Liste de contrôle pour l'exportation et l'importation de marchandises - J.O. du Monténégro n° 71/21
01/01/2023: Prescriptions en matière de licences d'exportation non automatiques visant les marchandises figurant sur la Liste nationale de contrôle pour l'exportation et l'importation	Délégation permanente du Monténégro auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Loi sur le commerce extérieur, J.O. de la RM n° 28/04 et n° 37/07, et J.O. du Monténégro n° 73/10, n° 01/14, n° 14/14 et n° 57/14, et Décision portant modification de la Décision sur la Liste de contrôle pour l'exportation et l'importation de marchandises, J.O. du Monténégro n° 71/21
01/01/2023: Régime de licences non automatiques pour les exportations de biens à double usage	Délégation permanente du Monténégro auprès de l'OMC (20 avril 2023) et Journal officiel du Monténégro n° 37/2022
République dominicaine	
11/12/2022: Introduction d'une interdiction temporaire d'exporter de la farine (en vigueur jusqu'au 6 janvier 2023)	Délégation permanente de la République dominicaine auprès de l'OMC (29 mai 2023). Communiqué de presse officiel du gouvernement de la République dominicaine du 11 décembre 2022 et Ministère de la Présidence, 5 janvier 2023. Adresses consultées: https://www.micm.qob.do/noticias/gobierno-suspende-temporalmente-exportacion-de-harina-para-garantizar-soberania-alimentaria et https://minpre.gob.do/comunicacion/notas-de-prensa/gobierno-suspende-por-15-dias-la-exportacion-de-huevos-levanta-el-de-la-harina-blanca/
06/01/2023: Interdiction temporaire d'exporter des œufs (en vigueur du 6 au 21 janvier 2023)	Délégation permanente de la République dominicaine auprès de l'OMC (29 mai 2023) et Résolution n° 01-2023 du Conseil national pour la souveraineté alimentaire et nutritionnelle
05/04/2023: Interdiction d'exporter du riz	Délégation permanente de la République dominicaine de l'OMC (29 mai 2023) et Communiqué de presse officiel du gouvernement de la République dominicaine du 5 avril 2023. Adresse consultée: https://minpre.gob.do/comunicacion/notas-de-prensa/gobierno-suspende-exportacion-de-arroz-revisara-medida-en-los-proximos-20-dias/
République kirghize	
01/11/2022: Contingent d'exportation de 100 000 tonnes pour la farine de blé	Décret du Cabinet des ministres n° 600 du 4 novembre 2022. Adresse consultée: https://www.gov.kg/ru/npa/s/4196

Description	Source
04/11/2022: Interdiction d'exporter du blé et des graines de tournesol	Décret du Cabinet des ministres n° 600 du 4 novembre 2022. Adresse consultée: https://www.gov.kg/ru/npa/s/4196
31/01/2023: Interdiction d'exporter des oignons (en vigueur jusqu'au 3 mars 2023)	Résolution du Cabinet des Ministres n° 41 du 31 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.gov.kg/ky/npa/s/4360 ; et n° 111 du 3 mars 2023, adresse consultée: https://www.gov.kg/ru/npa/s/4401
15/02/2023: Interdiction temporaire d'exporter du bois et du bois d'œuvre depuis la République kirghize vers des territoires douaniers en dehors du territoire douanier de l'Union économique eurasiatique (pour 6 mois)	Ministère de l'économie et du commerce, Article d'actualité, 21 février 2023. Adresse consultée: https://mineconom.gov.kg/ru/post/8937
Serbie (observateur)	
17/10/2022: Interdiction temporaire d'exporter du gaz naturel (en vigueur jusqu'au 28 février 2023)	Délégation permanente de la Serbie auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Journaux officiels n° 114/22, n° 115/22, n° 121/22, n° 130/22, n° 144/22 et n° 06/23
01/12/2022: Interdiction temporaire d'exporter des boulettes de bois (en vigueur jusqu'au 31 janvier 2023)	Délégation permanente de la Serbie auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Journal officiel n° 133/22
17/02/2023: Modification de la décision temporaire déterminant les produits agricoles et alimentaires pour lesquels un droit spécial est acquitté au moment de l'importation	Délégation permanente de la Serbie auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Journal officiel n° 14/23
Singapour	
01/01/2023: La taxe sur les marchandises et les services (GST) s'appliquera aux marchandises de faible valeur importées dans le cadre des transactions entre entreprises et consommateurs finals, grâce à l'élargissement du régime d'enregistrement des fournisseurs étrangers	Délégation permanente de Singapour auprès de l'OMC (13 avril 2023) et Circulaire n° 11/2022 du 21 octobre 2022 des autorités douanières de Singapour
01/01/2023: Toutes les marchandises importées et les marchandises mises à la consommation localement par des établissements agréés sont visées par une augmentation de la taxe sur les marchandises et les services (GST), qui passe de 7% à 8%	Délégation permanente de Singapour auprès de l'OMC (13 avril 2023) et Circulaire n° 12/2022 du 4 novembre 2022 des autorités douanières de Singapour
Sri Lanka	
08/03/2023: Augmentation du prélèvement spécial sur les produits de base à l'importation de pommes de terre (pour une période de 6 mois)	Journal officiel extraordinaire n° 2322/20, 7 mars 2023. Adresse consultée: http://documents.gov.lk/files/egz/2023/3/2322-20_E.pdf
17/03/2023: Imposition d'un prélèvement spécial à l'importation d'œufs, pour 2 mois	Journal officiel extraordinaire n° 2323/40, 17 mars 2023. Adresse consultée: http://documents.gov.lk/files/egz/2023/3/2323-40_E.pdf
Taipei chinois	
01/12/2022: Introduction de contrôles à l'exportation pour divers types de bois, de figures sculptées et d'œuvres d'art. Un document d'autorisation du Conseil de l'agriculture est désormais requis pour l'exportation de ces produits	Délégation permanente du Taipei chinois auprès de l'OMC (24 avril 2023)
Türkiye	
26/10/2022: Introduction de prescriptions en matière de licences pour l'importation d'acide citrique	Journal officiel de la Türkiye n° 31994, Communiqué n° 2022/2, 25 octobre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/10/20221025-14.htm
13/11/2022: Introduction de prescriptions en matière de licences pour l'exportation de feldspath	Journal officiel de la Türkiye n° 32012, Communiqué sur les exportations n° 2022/8, 13 novembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/11/20221113-8.htm
25/11/2022: Augmentation des droits de douane (initialement nuls) sur les importations de papier, de carton et de certains types de fils	Journal officiel de la Türkiye n° 32009, Décision du Président n° 6369, 10 novembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/11/20221110-8.pdf

Description	Source
25/12/2022: Augmentation des seuils de prix pour les prescriptions en matière de licences pour l'importation de certains bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires	Journal officiel de la Türkiye n° 32039, modification du Communiqué n° 2018/2, 10 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221210-23.htm
28/12/2022: Ajout des pommes de terre congelées et des oignons congelés à la liste des marchandises assujetties à l'enregistrement pour l'exportation	Journal officiel de la Türkiye n° 32057, Communiqué sur les exportations n° 2022/10, 28 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221228-4.htm
31/12/2022: Prescriptions en matière de licences d'importation pour les élévateurs fixes de voitures pour garages et les machines à démonter les pneus	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (5 ^{ème} édition), Communiqué n° 2022/6, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M5-7.htm
01/01/2023: Ajout de plusieurs produits à la liste des produits frappés par des droits de douane à l'importation (tels que les ciments dentaires, les bâtonnets à thé et à café en bois, les bâtonnets en bois, le papier, le carton, les collecteurs et les dispositifs de perfusion de sérum)	Journal officiel de la Türkiye n° 32060 (3 ^{ème} édition), Décision du Président n° 6626, 31 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221231M3-2.pdf
13/01/2023: Introduction de prescriptions en matière de licences d'importation pour les articles et appareils de prothèse dentaire dont le prix est inférieur ou égal à 1 000 USD/kg. Aucune prescription en matière de licences ne vise les produits dont le prix est supérieur à ce seuil	Journal officiel de la Türkiye n° 32043, Communiqué relatif aux importations n° 2022/3, 14 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221214-7.htm
16/01/2023: Prescriptions en matière de licences d'importation pour certains ouvrages en verre, les chaudières et les chauffe-eau	Journal officiel de la Türkiye n° 32046, Communiqué relatif aux importations n° 2022/4, 17 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2022/12/20221217-17.htm
15/02/2023: Introduction d'une interdiction temporaire d'exporter des constructions préfabriquées (en vigueur du 14 février au 15 mai 2023)	Délégation permanente de la Türkiye auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Ministère du commerce, Décision administrative n° 82792672, 14 février 2023
26/02/2023: Imposition de prescriptions en matière de licences d'importation pour les cellules photovoltaïques	Journal officiel de la Türkiye n° 32086, Communiqué relatif aux importations n° 2023/2, 27 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/01/20230127-4.htm
26/02/2023: Imposition de prescriptions en matière de licences d'importation pour le glycérol	Journal officiel de la Türkiye n° 32086, Communiqué relatif aux importations n° 2023/4, 27 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/01/20230127-5.htm
27/02/2023: Imposition de prescriptions en matière de licences d'importation pour les fibres de verre	Journal officiel de la Türkiye n° 32087, Communiqué relatif aux importations n° 2023/3, 28 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/01/20230128-9.htm
03/03/2023: Relèvement des droits applicables aux importations de véhicules équipés uniquement d'un moteur électrique pour la propulsion en provenance de Chine	Journal officiel de la Türkiye n° 32121, Décret présidentiel n° 6886, 3 mars 2023. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/03/20230303-18.pdf
25/03/2023: Ajout du lait et de la crème de lait, du beurre, des haricots communs, des lentilles rouges, des pommes de terre (à l'état frais ou réfrigérées) et des oignons secs à la liste des produits soumis à l'enregistrement des exportations	Délégation permanente de la Türkiye auprès de l'OMC (18 avril 2023) et Communiqué sur les exportations n° 2023/6, 25 mars 2023. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/03/20230325-8.htm
30/03/2023: Le seuil de mise en œuvre de la surveillance pour les téléphones mobiles, qui correspondait auparavant à une valeur unitaire en douane inférieure à 200 USD, a été relevé à 350 USD. En conséquence, les smartphones dont la valeur unitaire en douane est inférieure à 350 USD doivent être importés avec un document de surveillance délivré par le Ministère du commerce (Direction générale des importations).	Journal officiel de la Türkiye n° 32118, Communiqué circulaire, 28 février 2023. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/02/20230228-18.htm
01/05/2023: Augmentation des droits d'importation – qui passent de 0% à 130% – sur le froment (blé), le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs et le sorgho	Journal officiel de la Türkiye n° 32171, Décision du Président n° 7167 du 25 avril 2023. Adresse consultée: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/04/20230425-15.pdf

Description	Source
01/05/2023: Augmentation des droits d'importation – qui passent de 6-15% à 13-20% – sur les produits plats en acier	Journal officiel de la Türkiye n° 32087 et n° 32149, Décrets présidentiels n° 6776 et n° 7014, 28 janvier 2023 et 31 mars 2023. Adresses consultées: https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/01/20230128-22.pdf et https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2023/03/20230331-13.pdf
Ukraine	
16/11/2022: Introduction d'un contingent de 200 000 tonnes pour le charbon à coke (qualité "K" uniquement)	Document de l'OMC G/MA/QR/N/UKR/6/Add.2, du 6 décembre 2022. Délégation permanente de l'Ukraine auprès de l'OMC (18 avril 2023); et Résolution du Conseil des ministres de l'Ukraine n° 1278 du 1 ^{er} novembre 2022
02/12/2022: Introduction de restrictions à l'exportation pour le bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires, et le bois en plaquettes ou en particules	Document de l'OMC G/MA/QR/N/UKR/6/Add.3, du 14 décembre 2022. Délégation permanente de l'Ukraine auprès de l'OMC (18 avril 2023); et Résolution du Conseil des ministres de l'Ukraine n° 1339 du 25 novembre 2022
01/01/2023: Prescription en matière de licences non automatiques dans le cadre d'un contingent tarifaire pour les marchandises importées de Macédoine du Nord	Document de l'OMC G/LIC/N/2/UKR/24, du 31 janvier 2023. Délégation permanente de l'Ukraine auprès de l'OMC (18 avril 2023); et Résolution du Conseil des ministres de l'Ukraine n° 1466 du 27 décembre 2022
01/01/2023: Prescriptions en matière de licences d'importation non automatiques pour certaines substances contrôlées et les marchandises et équipements pouvant contenir des substances contrôlées (substances qui appauvrissent la couche d'ozone et gaz à effet de serre fluorés)	Document de l'OMC G/LIC/N/2/UKR/24, du 31 janvier 2023. Délégation permanente de l'Ukraine auprès de l'OMC (18 avril 2023); et Résolution du Conseil des ministres de l'Ukraine n° 1466 du 27 décembre 2022
01/01/2023: Prescriptions en matière de licences d'exportation pour le bétail, la viande bœuf et la viande de poulet, les œufs, le seigle, le sarrasin, le millet et le sucre	Résolution du Conseil des ministres de l'Ukraine n° 1466 du 27 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.kmu.gov.ua/npas/pro-zatverdzhennia-perelikiv-tovariv-eksport-ta-import-iakykh-pidlihaie-litsenzuvanniu-s1466-271222
01/01/2023: Interdiction d'exporter (contingent nul) du sel destiné à la consommation humaine	Résolution du Conseil des ministres de l'Ukraine n° 1466 du 27 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.kmu.gov.ua/npas/pro-zatverdzhennia-perelikiv-tovariv-eksport-ta-import-iakykh-pidlihaie-litsenzuvanniu-s1466-271222
01/01/2023: Interdiction d'exporter (contingent nul) du charbon, de l'antracite, des briquettes, des combustibles liquides (mayout), du gaz naturel d'origine ukrainienne, du bois de chauffage, de l'argent, de l'or et des déchets ou débris de métaux précieux	Résolution du Conseil des ministres de l'Ukraine n° 1466 du 27 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.kmu.gov.ua/npas/pro-zatverdzhennia-perelikiv-tovariv-eksport-ta-import-iakykh-pidlihaie-litsenzuvanniu-s1466-271222
Union européenne	
02/05/2023: Mesures préventives temporaires de l'UE concernant le blé, le maïs, les graines de colza et les graines de tournesol originaires d'Ukraine, appliquées en Pologne, en Hongrie, en Slovaquie, en Bulgarie et en Roumanie (initialement applicables jusqu'au 5 juin 2023, prorogées jusqu'au 15 septembre 2023)	Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'OMC (1 ^{er} juin 2023), Règlement d'exécution (UE) 2023/903 de la Commission, J.O. L 114I, 2 mai 2023. Adresse consultée: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32023R0903 . Communiqué de presse de la Commission européenne du 5 juin 2023. Adresse consultée: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_3059
Viet Nam	
15/12/2022: Introduction de prescriptions en matière de licences d'importation pour les films destinés à être projetés, diffusés ou utilisés comme échantillons pour la présentation et la soumission aux conseils d'évaluation des tournages	Ministère de la culture, des sports et du tourisme, Circulaire n° 08/2022/TT-BVHTTDL du 28 octobre 2022. Adresse consultée: https://english.luatvietnam.vn/circular-no-08-2022-tt-bvhttdl-amending-and-supplementing-a-number-of-articles-233299-doc1.html

Renseignements enregistrés mais non vérifiés

Description	Source
Angola	
02/03/2023: Interdiction d'exporter du bois brut	Jornal de Angola, 2 mars 2023. Adresse consultée: https://www.jornaldeangola.ao/ao/noticias/executivo-suspende-exportacao-de-madeira-em-bruto-no-pais/
Arménie	
01/12/2022: Interdiction temporaire d'exporter du caviar de poisson blanc (pour six mois)	News.am, 22 décembre 2022. Adresse consultée: https://news.am/rus/news/736427.html
Azerbaïdjan (observateur)	
01/02/2023: Interdiction d'exporter des oignons	East Fruit, 4 février 2023. Adresse consultée: https://east-fruit.com/novosti/teper-i-azerbaydzhan-eksport-luka-pokhozhe-zapreshchyon-a-poshlina-na-import-obnulena/
Bélarus (observateur)	
29/03/2023: Prescriptions en matière de licences d'exportation pour des grains (y compris le froment (blé), le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, le sarrasin, le millet, le triticale, les grains broyés, les graines de tournesol et les graines de colza)	Interfax, 28 mars 2023. Adresse consultée: https://www.interfax.ru/world/893194
Brésil	
01/02/2023: Réintroduction d'un droit de 18% sur les importations d'éthanol	CanalRural, 1 ^{er} février 2023. Adresse consultée: https://www.canalrural.com.br/noticias/agricultura/camex-estabelece-taxa-de-importacao-de-18-para-o-etanol/
Égypte	
16/10/2022: Prorogation de l'interdiction d'importer du riz (pour six mois)	Egypt Today, 20 octobre 2022. Adresse consultée: https://www.egypttoday.com/Article/1/119997/Egypt-to-extend-ban-on-rice-export-to-secure-local
Émirats arabes unis	
11/03/2023: Introduction d'une interdiction d'importer des voitures électriques de la marque Volkswagen fabriquées en Chine	The National News, 11 mars 2023. Adresse consultée: https://www.thenationalnews.com/uae/2023/03/11/uae-temporarily-bans-imports-of-volkswagen-electric-cars-made-in-china/
Kazakhstan	
28/01/2023: Interdiction d'exporter des oignons (initialement pour trois mois)	Ordonnance du Ministère de l'agriculture de la République du Kazakhstan n° 39 du 28 janvier 2023. Adresse consultée: https://cis-legislation.com/document.fwx?rgn=147096
01/02/2023: Taxe à l'exportation visant les graines de tournesol	Uchet.kz, 25 janvier 2023. Adresse consultée: https://uchet.kz/news/eksportnuyu-poshlinu-na-semena-podsolnechnika-v-vedut-v-kazahstane/
Maroc	
01/02/2023: Interdiction d'exporter des tomates, des oignons et des pommes de terre vers les pays d'Afrique de l'Ouest	Zawya, 13 février 2023. Adresse consultée: https://www.zawya.com/en/world/africa/morocco-bans-some-vegetable-exports-to-west-africa-amid-rising-prices-aofnd4y0
01/02/2023: Contingents d'exportation pour les tomates rondes et les tomates grappes	Fresh Plaza, 24 février 2023. Adresse consultée: https://www.freshplaza.com/europe/article/9506553/new-moroccan-export-quotas-will-halve-tomato-prices-on-the-domestic-market/

Description	Source
Ouzbékistan (observateur)	
01/12/2022: Interdiction d'exporter du gaz liquéfié	Zakon.kz, 8 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.zakon.kz/6378247-v-uzbekistane-polnostyu-zapretili-eksport-szhizhennogo-gaza.html
01/01/2023: Interdiction d'exporter des oignons (en vigueur jusqu'au 18 mars 2023)	Podrobno.uz, 20 janvier 2023. Adresse consultée: https://podrobno.uz/cat/economic/v-minselkhoze-zayavili-chto-uzbekistan-u-ne-grozit-defitsit-luka-v-strane-vveden-chetyrekhmesyachnoy-/ . Et EastFruit, 21 mars 2023. Adresse consultée: https://east-fruit.com/en/news/where-are-the-first-batches-of-uzbek-onions-sent-after-the-lifting-of-export-ban/
République kirghize	
26/10/2022: Interdiction d'exporter du charbon	24.kg, 26 octobre 2022. Adresse consultée: https://24.kg/english/249182_Kyrgyzstan_imposes_moratorium_on_export_of_coal_by_road/#:~:text=A%20temporary%20ban%20has%20been,Ministers%20of%20Kyrgyzstan%20Akylbek%20Japarov
Tadjikistan	
01/01/2023: Interdiction temporaire d'exporter des pommes de terre, des oignons et des carottes	Avesta, 30 janvier 2023. Adresse consultée: https://avesta.tj/2023/01/30/strong-v-tadzhikistane-vveden-zapret-na-eksport-vseh-vidov-selhozproduktii-strong/
Türkiye	
24/11/2022: Interdiction temporaire d'exporter des pommes de terre et des oignons	Aegean Exporter's Association (Ege İhracatçı Birlikleri), 24 novembre 2022. Adresse consultée: https://www.eib.org.tr/tr/Sayfa.Asp?SI_Id=A4B9A4730E&HID=93318299120221124172853
30/12/2022: Contingents d'exportation pour les oignons secs	Directive du Ministère turc de l'agriculture et des forêts. Adresse consultée: https://itb.org.tr/img/userfiles/files/Yaz%C4%B1.pdf?v=1672985569709
Ukraine	
01/11/2022: Interdiction d'exporter du bois de chauffage	Interfax-Ukraine, 25 novembre 2022. Adresse consultée: https://en.interfax.com.ua/news/economic/874615.html
Union européenne	
01/11/2022: Interdiction d'exporter du bois de chauffage visant la Grèce	Hellas Posts English, 16 novembre 2022. Adresse consultée: https://hellas.postsen.com/local/160875/Greece-prohibits-the-export-of-firewood.html
Uruguay	
01/01/2023: Introduction d'une interdiction d'importer du poulet en provenance du Brésil	Ámbito, 24 janvier 2023. Adresse consultée: https://www.ambito.com/uruquay/el-gobierno-suspendio-la-importacion-pollo-brasil-n5635607
Zambie	
01/01/2023: Augmentation du droit d'importation sur les carreaux de sol et les revêtements muraux, qui passe de 5% à 20%	Présentation du budget de 2023 par le Ministre des finances et de la planification nationale, 30 septembre 2022. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/images/publication_docs/2023%20Budget%20Speech.pdf

Description	Source
01/01/2023: Introduction d'une surtaxe de 5% sur les tuyaux en PVC et en PEHD importés	Présentation du budget de 2023 par le Ministre des finances et de la planification nationale, 30 septembre 2022. Adresse consultée: https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/images/publication_docs/2023%20Budget%20Speech.pdf
Zimbabwe	
01/12/2022: Interdiction d'exporter du lithium brut	Reuters, 21 décembre 2022. Adresse consultée: https://www.reuters.com/world/africa/zimbabwe-bans-raw-lithium-exports-curb-artisanal-mining-2022-12-21/

ANNEXE 4 – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES SERVICES¹

(DE MI-OCTOBRE 2022 À MI-MAI 2023)

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
MESURES AFFECTANT DIVERS SECTEURS					
Argentine					
Le 12 octobre 2022, les autorités fiscales argentines ont publié la Résolution générale n° 5272/2022, qui ajoute un nouveau prélèvement au titre de l'impôt sur la fortune (percepción) de 25% pour les achats et les dépenses effectués à l'étranger par carte de crédit ou de débit, pour un montant supérieur à 300 USD. Ce droit est distinct et en sus des nouvelles règles et des nouveaux taux d'imposition applicables aux achats de biens et de services en devises effectués à l'étranger. Cette nouvelle mesure vient s'ajouter à l'augmentation de 35% à 45% imposée au titre de la Résolution générale n° 5232/2022 pour certains achats effectués à l'étranger.	Modes 1 et 2	Tous les secteurs	Résolution générale n° 5272/2022: Impôt pour une Argentine inclusive et solidaire. Impôt sur le revenu et impôt foncier des personnes physiques. Résolutions générales n° 4.659 et n° 4.815, telles que modifiées. Règlement prévoyant des modifications Adresse consultée: https://www.argentina.gob.ar/normativa/nacional/resoluci%C3%B3n-5272-2022-373014/texto	Entrée en vigueur: 13 octobre 2022	
Australie					
Le Parlement australien a adopté le projet de loi de 2022 portant modification de la législation sur la protection de la vie privée, qui augmente les sanctions maximales en cas de violations graves ou répétées de la vie privée et confère au Commissaire australien à l'information des pouvoirs d'exécution renforcés afin de permettre une résolution plus rapide des violations de la vie privée.	Plusieurs modes	Services Internet et autres services de réseau	Projet de loi de 2022 portant modification de la législation sur la protection de la vie privée Adresse consultée: https://www.cyberlawwatch.com/2022/12/australia-passes-privacy-legislation-amendment-enforcement-and-other-measures-bill-2022	Entrée en vigueur: décembre 2022	
Brésil					
Une nouvelle loi a été introduite, qui regroupe et abroge un certain nombre de règles relatives au marché des changes et aux capitaux étrangers. Les modifications apportées sont notamment les suivantes: - le montant maximum de devises pouvant être transporté lors d'un voyage à l'étranger est passé de 10 000 BRL à 10 000 USD; - la prescription selon laquelle les banques étrangères ne pouvaient pas acquérir plus de 30% des actions assorties de droits de vote des banques brésiliennes, lorsque la législation de leur propre pays imposait des restrictions aux activités des banques brésiliennes, a été levée.	Plusieurs modes	Tous les secteurs	Loi n° 14286/2021 sur le marché brésilien des changes, les capitaux brésiliens à l'étranger, les capitaux étrangers dans le pays et la communication de renseignements à la Banque centrale du Brésil. Adresse consultée: https://www.bcb.gov.br/en/pressdetail/2425/nota	Entrée en vigueur: 30 décembre 2022	

¹ Le fait qu'une mesure figure dans la présente annexe n'implique aucun jugement de la part du Secrétariat de l'OMC quant à la nature protectionniste ou non de cette mesure ou de son objet. En outre, aucun élément de l'annexe ne vaut jugement quant à la compatibilité d'une mesure donnée avec les dispositions de tel ou tel Accord de l'OMC.

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Canada					
<p>La première série de modifications apportées à la Loi du Québec sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi du Québec sur la protection des renseignements personnels) et à la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (Loi sur les TI du Québec) est entrée en vigueur. Les autres modifications entreront en vigueur en septembre 2023.</p> <p>Les personnes physiques se voient accorder des droits et un contrôle renforcés en ce qui concerne leurs informations personnelles. La Loi accroît également de manière significative les obligations des entités des secteurs public et privé qui détiennent des informations personnelles. Ainsi, de nombreuses entités qui mènent leurs activités au Québec devront modifier de manière significative la manière dont les informations personnelles sont recueillies, stockées, partagées et conservées.</p> <p>Moyennant la conclusion d'un accord de protection des données, les entreprises seront autorisées à divulguer des informations personnelles à d'autres organisations sans le consentement de la personne concernée, lorsque cela est nécessaire à la conclusion d'une transaction commerciale, sous réserve de certaines exceptions. Un accord de protection des données devra être mis en place. Le transfert de données personnelles en dehors du Québec sera limité aux juridictions dont les régimes de protection des données personnelles sont jugés "adéquats".</p>	Plusieurs modes	Services Internet et autres services de réseau	<p>Loi visant à moderniser les dispositions législatives relatives à la protection des informations personnelles</p> <p>Adresses consultées: https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/institutions-democratique-acces-information-laicite/acces-documents-protection-reenseignements-personnels/pl64-modernisation-de-la-protection-des-renseignements-personnels https://www.blakes.com/perspectives/bulletins/2022/protection-des-renseignements-personnels-a-u-quebec-votre-entreprise-est-elle-prete-pour-les-nouvel?lang=fr-ca</p>	Entrée en vigueur: 22 septembre 2022	
Les seuils au-delà desquels les investisseurs étrangers de Membres de l'OMC dans des entreprises canadiennes doivent obtenir l'approbation du gouvernement fédéral ont été relevés pour l'année 2023. Le seuil d'examen pour 2023 est de 1,287 milliard de CAD au titre de la valeur d'affaire pour les investissements visant l'acquisition directe du contrôle d'une entreprise canadienne, soit une augmentation de 13% par rapport à 2022. Le seuil pour les entreprises d'État des Membres de l'OMC est de 512 millions de CAD, ce qui représente également une augmentation de 13% par rapport à 2022. Les seuils sont ajustés chaque année suivant une formule reposant sur la croissance du PIB nominal définie dans la Loi sur Investissement Canada.	Mode 3	Tous les secteurs	<p>Adresse consultée: https://ised-isde.canada.ca/site/loi-investissement-canada/fr/loi-sur-investissement-canada/seuils</p>	3 février 2023	X
Chine					
Quinze mesures spécifiques ont été introduites pour améliorer le climat de l'investissement, renforcer les services d'investissement et orienter l'investissement, en mettant l'accent sur le secteur manufacturier. Le train de mesures s'applique également à d'autres domaines et vise à optimiser la structure de l'investissement étranger dans les technologies de pointe, les services modernes, la conservation de l'énergie et la protection de l'environnement.	Mode 3	Tous les secteurs	<p>Fa Gai Wai Zi n° 1586 [2022], Plusieurs mesures de politique générale visant à favoriser la hausse des investissements étrangers, à stabiliser le stock d'investissement étranger et à améliorer la qualité de l'investissement étranger, axées sur le secteur manufacturier</p> <p>Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'OMC</p>	Entrée en vigueur: 13 octobre 2022	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
La version de 2022 du Catalogue indicatif des branches de production ouvertes à l'investissement étranger a été publiée le 26 octobre 2022. Elle comprend au total 1 474 éléments, soit 239 de plus que la version de 2020. La nouvelle version du Catalogue encourage notamment l'investissement étranger dans les services modernes, tels que les services de recyclage et de traitement des pales de turbines éoliennes hors d'usage et des modules photovoltaïques usagés, les services techniques (par exemple les technologies d'intégration de systèmes avancés et les services sobres en carbone, de protection de l'environnement, d'économie d'énergie verte et d'économie d'eau), les services de génie civil, les services linguistiques ou les services liés aux soins aux personnes âgées. Le Catalogue encourage également l'augmentation de l'investissement étranger dans la fabrication de pointe et les industries avantageuses du centre, de l'ouest et du nord-est de la Chine.	Mode 3	Divers secteurs	Décret n° 52 de la Commission nationale pour le développement et la réforme et du Ministère du commerce Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'OMC	Entrée en vigueur: 1 ^{er} janvier 2023	X
Le 24 février 2023, l'Administration du cyberspace de la Chine a publié de nouvelles clauses contractuelles types destinées à permettre le transfert d'informations personnelles à l'étranger au titre de la Loi chinoise sur la protection des informations personnelles. Les opérateurs de données qui sont des exploitants d'infrastructures d'information essentielles et qui ont transféré à l'étranger les informations personnelles d'un nombre défini de personnes ne peuvent pas utiliser l'approche des clauses contractuelles types pour les transferts d'informations personnelles vers l'étranger. Les exploitants d'infrastructures d'information essentielles et les opérateurs de données qui traitent plus que le nombre requis d'informations personnelles sont tenus de se soumettre à une évaluation obligatoire de la sécurité réalisée par le gouvernement lorsqu'ils fournissent des services de transfert vers l'étranger d'informations personnelles et de données critiques.	Mode 3	Services Internet et autres services de réseau	Mesures sur les contrats types pour le transfert vers l'étranger d'informations personnelles Adresse consultée: https://www.jdsupra.com/legalnews/china-scc-measures-officially-release-a-7211544	Entrée en vigueur: 1 ^{er} juin 2023	X
Espagne					
Le gouvernement espagnol a apporté des modifications au régime d'examen des investissements étrangers directs. Le décret étend la portée des investissements étrangers soumis à examen pour couvrir les investissements qui permettent d'acquérir le contrôle de "tout ou partie" d'une société espagnole. Il suspend jusqu'au 31 décembre 2024 la libéralisation des IED réalisés par des résidents de pays membres de l'Union européenne (autres que l'Espagne) et de l'Association européenne de libre-échange dans des sociétés cotées en bourse ou dans des sociétés non cotées si la valeur de l'investissement dépasse 500 millions d'euros.	Mode 3	Tous les secteurs	Décret-loi royal n° 20/2022 relatif aux mesures visant à répondre aux conséquences économiques et sociales de la guerre en Ukraine et à apporter un soutien pour la reconstruction de l'île de La Palma et pour d'autres situations de vulnérabilité Adresse consultée: https://boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2022-22685	Entrée en vigueur: 27 décembre 2022	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Estonie					
<p>Le Parlement estonien a adopté une nouvelle loi dont l'objectif principal consiste à surveiller les investissements directs et indirects réalisés par des investisseurs non-membres de l'UE dans des domaines sensibles et stratégiques en Estonie. Les investisseurs visés par le régime sont notamment les personnes physiques, les entreprises de pays non-membres de l'UE, et les entreprises contrôlées par des personnes physiques ou des entreprises de pays non-membres de l'UE. Le régime d'investissement étranger direct (IED) s'applique aux investissements réalisés dans onze domaines spécifiques, tels que la fourniture de services essentiels, les entreprises contrôlées par l'État et la fourniture de services nationaux de télévision ou de radiodiffusion.</p> <p>L'Autorité estonienne chargée de la protection des consommateurs et de la réglementation technique (CPTRA) sera chargée d'examiner et d'autoriser les investissements étrangers. Il n'y a pas de seuils de taille ou de valeur et une transaction est automatiquement couverte par le régime des IED si un investisseur d'un pays non-membre de l'UE acquiert le contrôle direct ou indirect, une participation qualifiée ou une partie de l'entreprise cible. Avant d'être réalisée, toute transaction visée par le régime doit être approuvée par la CPTRA. La mesure entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023.</p>	Mode 3	Tous les secteurs	<p>Loi sur l'évaluation de la fiabilité des investissements étrangers</p> <p>Adresse consultée: https://www.riigiteataja.ee/en/eli/504042023002/consolide</p>	Promulgation: 2 février 2023	
Fédération de Russie					
<p>Le gouvernement a modifié l'article 12 de la Loi fédérale sur les données personnelles, de sorte que la réalisation d'évaluations de l'impact et le dépôt de demandes auprès de l'autorité de protection des données constituent des conditions préalables aux transferts transfrontières de données personnelles. Les modifications s'appliquent à toute entité qui a l'intention de transférer des données personnelles de la Fédération de Russie à une entité située dans une autre juridiction (personne physique, personne morale ou organisme gouvernemental), quelle que soit la nationalité des personnes concernées.</p> <p>Si une décision d'adéquation est rendue au sujet du pays de destination, les données à caractère personnel peuvent être transférées dès que la notification intervient; dans le cas contraire, l'exportateur ne doit pas effectuer le transfert tant que l'autorité de protection des données n'a pas examiné l'avis de transfert transfrontières correspondant. L'autorité de protection des données peut restreindre ou interdire un transfert transfrontières pour protéger la moralité, la santé, les droits et les intérêts juridiques des citoyens, ou encore à la demande de l'autorité publique compétente, sous certaines conditions.</p>	Modes 1 et 3	Services Internet et autres services de réseau	<p>Loi fédérale n° 266-FZ du 14 juillet 2022 portant modification de la Loi fédérale n° 152-FZ du 27 juillet 2006 sur les données personnelles.</p> <p>Adresse consultée: https://www.lexology.com/commentary/tech-data-telecoms-media/russia/gorodissky-partners/russia-adopts-new-rules-on-cross-border-data-transfer/#Scope%20of%20application</p>	Entrée en vigueur: 1 ^{er} mars 2023	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
France					
La Direction générale du Trésor de la France a publié de nouvelles lignes directrices relatives au contrôle des investissements étrangers directs (IED), qui rendent le processus plus transparent. Ces lignes directrices contiennent notamment une explication de ce que les autorités entendent par les "activités sensibles" soumises à examen. Les facteurs sont évalués au cas par cas, et sont notamment les clients cibles, les applications des produits/services concernés, la dangerosité et la substituabilité sur le marché. Les nouvelles activités de R&D font l'objet d'une attention particulière. Les lignes directrices précisent également qu'une activité peut être considérée comme sensible quel que soit le chiffre d'affaires généré sur le marché.	Mode 3	Divers secteurs	Lignes directrices relatives au contrôle des investissements étrangers directs (IED) en France Adresse consultée: https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2022/09/08/publication-des-lignes-directrices-relatives-au-contrôle-des-investissements-etran-gers-en-france	8 septembre 2022	
Jordanie					
Une nouvelle loi sur l'investissement a été adoptée, qui prévoit un traitement non discriminatoire, la liberté de transfert des capitaux, des garanties d'investissement et des incitations à l'investissement. La loi fait également référence à la numérisation et à l'automatisation des procédures et des services administratifs. Les étrangers peuvent être embauchés à des postes administratifs et techniques nécessitant des compétences spécialisées, à concurrence de 25% de la main-d'œuvre. Cette proportion peut être portée à 40% si la Jordanie ne dispose pas de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire. La nouvelle loi ne porte pas abrogation du Règlement sur les investissements étrangers n° 77 de 2016, qui prévoyait des restrictions à la participation étrangère pour certaines activités (interdiction totale dans les services d'enquête et de sécurité et les services de dédouanement; limite de 49% dans les services de distribution, les services d'ingénierie, les services de transport, etc.).	Modes 3 et 4	Tous les secteurs	Loi n° 21 de 2022 sur le climat de l'investissement Adresses consultées: https://www.moin.gov.jo/wp-content/uploads/2023/01/Investment-Environment-Law-No.21-of-the-Year-2022_eng_final.pdf https://practiceguides.chambers.com/practice-guides/investing-in-2023/jordan/trends-and-developments	Publication: 16 octobre 2022	
Nigéria					
Une mesure prise par l'Agence nationale pour le développement des technologies de l'information définit les responsabilités des plates-formes de services informatiques interactifs et des intermédiaires Internet. Le Code de pratique dispose que les grandes plates-formes numériques (plus d'un million d'utilisateurs au Nigéria) doivent être constituées en société au Nigéria.	Modes 1 et 3	Services Internet et autres services de réseau	Code de pratique pour les plates-formes de services informatiques interactifs et les intermédiaires Internet Adresse consultée: https://nitda.gov.ng/wp-content/uploads/2022/10/APPROVED-NITDA-CODE-OF-PRACTICE-FOR-INTERACTIVE-COMPUTER-SERVICE-PLATFORMS-INTERNET-INTERMEDIARIES-2022-002.pdf	Entrée en vigueur: décembre 2022	
Oman					
La nouvelle législation d'Oman sur la protection des données personnelles est entrée en vigueur le 13 février 2023. Elle contient des dispositions sur la protection de la vie privée et des données, le traitement des données, les transferts de données et les prescriptions en matière de notification et de tenue de registres, entre autres. Elle confie également au Ministère des transports, des communications et des technologies de l'information la responsabilité de faire respecter ses dispositions et d'imposer des sanctions en cas de non-respect de ces dernières.	Plusieurs modes	Services Internet et autres services de réseau	Décret royal n° 6/2022 portant réglementation du traitement des données personnelles Adresse consultée: https://www.addleshawgoddard.com/en/insights/insights-briefings/2022/data-protection/oman-data-protection-law-2022	Entrée en vigueur: 13 février 2023	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
République slovaque					
<p>Le Conseil national a adopté une nouvelle loi sur l'examen des investissements étrangers directs, qui prévoit trois procédures d'examen, à savoir l'examen obligatoire, l'examen volontaire et l'examen ex officio.</p> <p>Tous les investissements étrangers peuvent faire l'objet d'un examen lorsqu'il est raisonnable de présumer qu'ils sont susceptibles de menacer ou de perturber la sécurité ou l'ordre public, à la différence du régime précédent dans le cadre duquel seuls les investissements dans les infrastructures essentielles étaient soumis à des procédures d'examen. Les investissements étrangers relevant de la catégorie des investissements essentiels ne peuvent être réalisés que s'ils ont été approuvés par le Ministère slovaque de l'économie. La liste des investissements essentiels sera déterminée par une législation distincte. Les nouvelles règles relatives à l'examen des IED ne s'appliquent pas aux investissements réalisés avant leur date d'entrée en vigueur.</p>	Mode 3	Tous les secteurs	<p>Loi n° 497/2022 Coll relative à l'examen des investissements étrangers et portant modification de certains textes législatifs</p> <p>Adresse consultée: https://www.zakonypreludi.sk/zz/2022-497</p>	Entrée en vigueur: 29 mars 2023	
Roumanie					
<p>Un nouveau règlement approuvé par le gouvernement définit l'organisation de la Commission pour l'examen des investissements étrangers directs (CEISD). L'autorité examinera les investissements étrangers dans le cadre du nouveau régime roumain de l'investissement étranger direct mis en place en avril 2022.</p> <p>Le règlement prévoit la possibilité pour la CEISD de conclure qu'un investissement notifié ne relève pas du régime d'examen et d'en informer l'investisseur, sans qu'une décision (d'autorisation) ne soit formellement rendue. Il précise également que les secteurs sensibles au sens de la Décision n° 73/2012 du Conseil suprême de la défense nationale et les critères énoncés à l'article 4 du Règlement de l'UE relatif aux IED pourraient indifféremment être pris en compte pour déterminer les possibles prescriptions en matière de dépôt, tout comme la Décision du Parlement n° 22/2020 portant approbation de la Stratégie nationale de défense de l'État pour la période 2020-2024 et la communication de la Commission européenne relative à la stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité (COM(2020) 605 final).</p>	Mode 3	Divers secteurs	<p>Décision n° 1,326/2022 portant approbation du Règlement sur le fonctionnement de la Commission pour l'examen des investissements étrangers directs</p> <p>Adresse consultée: https://www.kinstellar.com/news-and-insights/detail/1958/romania-approves-secondary-norms-to-its-new-fdi-regime</p>	Entrée en vigueur: 8 novembre 2022	
<p>Le Parlement a adopté une loi portant modification de la Loi sur les sociétés. Cette loi simplifie les règles applicables à la constitution et au fonctionnement des sociétés; prévoit la numérisation du processus de création d'une nouvelle société ou d'enregistrement d'une succursale, afin de simplifier le processus d'enregistrement au registre du commerce; et dispose que les opérations de fusion et de scission doivent être approuvées par les responsables du Registre du commerce roumain, et non plus dans le cadre d'une procédure judiciaire.</p>	Mode 3	Tous les secteurs	<p>Loi n° 265/2022</p> <p>Adresse consultée: https://www.mondaq.com/corporate-and-company-law/1266790/changes-to-the-companies-law</p>	Entrée en vigueur: 26 novembre 2022	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Royaume d'Arabie saoudite					
Les activités de services suivantes ont été retirées de la liste négative des activités faisant l'objet de restrictions, ce qui a permis de supprimer les plafonnements de la participation étrangère ou les exigences minimales de fonds propres pour ces secteurs: <ul style="list-style-type: none"> - services d'information et de guides touristiques à l'occasion des fêtes religieuses du hadj et de l'Omrah; - services d'accouchement et services connexes, services du personnel infirmier, des physiothérapeutes et du personnel paramédical (position 93191 de la Classification centrale de produits (CCP); et - centres antipoison, banques du sang et services de quarantaine. 	Mode 3	Divers secteurs	Guide sur les services du Ministère saoudien de l'investissement (MISA) Source: Mission permanente du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'OMC	15 décembre 2022	X
Le Conseil des ministres du Royaume d'Arabie saoudite a approuvé des modifications à la Loi saoudienne sur la protection des données personnelles. Le décret prévoit notamment de nouvelles possibilités pour les transferts internationaux de données. Auparavant, la loi prévoyait que les données personnelles devaient rester dans le Royaume, sauf si leur transfert était nécessaire pour protéger les intérêts vitaux de la personne concernée ou les intérêts nationaux. Les transferts internationaux ne nécessitent plus l'approbation exceptionnelle de l'Autorité saoudienne des données et de l'intelligence artificielle et sont désormais autorisés s'ils sont effectués pour mettre en œuvre des obligations découlant d'accords internationaux auxquels le Royaume d'Arabie saoudite est partie, pour autant qu'ils soient réalisés en vertu d'un contrat auquel la personne concernée est partie.	Plusieurs modes	Services Internet et autres services de réseau	Décret royal n° M147 du 5/9/1444H portant modification de la Loi sur la protection des données personnelles. Adresse consultée: https://www.clydeco.com/fr/insights/2023/04/saudi-arabia-confirms-updates-to-pdpl	27 mars 2023	
Suisse					
La Loi fédérale contre la concurrence déloyale a été modifiée pour déclarer déloyales les clauses limitant la liberté tarifaire, notamment les clauses de parité tarifaire, que les exploitants de plates-formes introduisent dans leurs conditions générales à l'endroit des établissements d'hébergement. Ces clauses dans les contrats conclus entre les plates-formes de réservation en ligne et les établissements d'hébergement sont désormais nulles et non avenues.	Plusieurs modes	Services Internet et autres services de réseau	Modification de la Loi fédérale du 19 décembre 1986 contre la concurrence déloyale (RS 241) Adresse consultée: https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1988/223_223_223/fr	Entrée en vigueur: 1 ^{er} décembre 2022	X
Türkiye					
Les modifications apportées à la Loi régissant le commerce électronique prévoient que les fournisseurs de services intermédiaires de commerce électronique et les fournisseurs de services de commerce électronique sont tenus de fournir des lignes directrices sur les transactions effectuées sur leur place de marché et leurs supports, de se conformer aux prescriptions en matière de transactions et de confirmer la réception des transactions.	Plusieurs modes	Services Internet et autres services de réseau	Adresse consultée: https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=5d31da84-1fa1-4f5d-aa03-3c56ac4d45b6	Entrée en vigueur: janvier 2023	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Union européenne					
<p>La législation sur les services numériques (DSA) de l'UE contient des dispositions relatives aux contenus illicites et aux risques sociétaux découlant de l'utilisation des contenus des plates-formes en ligne, telles que de nouvelles obligations sur la traçabilité des entreprises utilisatrices des places de marché en ligne, des obligations pour les très grandes plates-formes en ligne et les moteurs de recherche visant à empêcher l'utilisation abusive de leurs systèmes, et des mesures en matière de transparence pour toutes les plates-formes en ligne, y compris s'agissant des algorithmes utilisés pour recommander des contenus ou des produits aux utilisateurs.</p> <p>La DSA couvre les services intermédiaires en ligne, qui comprennent les services d'informatique en nuage et d'hébergement de sites Web, les services intermédiaires offrant des infrastructures de réseau, les plates-formes en ligne réunissant vendeurs et consommateurs (par exemple les magasins d'applications), et les très grandes plates-formes en ligne et très grands moteurs de recherche atteignant plus de 10% de la population totale de l'UE.</p>	Plusieurs modes	Services intermédiaires en ligne	<p>Législation sur les services numériques</p> <p>Adresse consultée: https://visua.com/digital-services-act-eu?qclid=CjwKCAjwvsqZBhAlEiwAqAHElf_DBDAHUI82_r3F_bjDA0Hly_CqXDnyYpyGnAjM-zQoSbIKB34E4xoCGcwQAvD_BwE</p>	Entrée en vigueur: 16 novembre 2022	X
TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC/SERVICES AUDIOVISUELS					
Éthiopie (observateur)					
Le gouvernement a annoncé son intention de vendre 45% du capital de l'opérateur public Ethio Telecom. En novembre 2022, le Ministère des finances avait annoncé la vente de 40% au maximum du capital de l'entreprise. Cette décision fait suite à des mesures prises précédemment pour mettre fin au monopole de l'opérateur dans le secteur des télécommunications.	Mode 3	Services de télécommunication	<p>Adresse consultée: https://www.mofed.gov.et/media/filer_public/7d/61/7d6109af-0203-4724-8bea-114edcfd9a09/rfp_public_advertisement_-_rfp_07022023.pdf</p>	Annonce: 9 février 2023	X
Fédération de Russie					
Le gouvernement a approuvé les règles d'accès non discriminatoire aux infrastructures permettant l'établissement des réseaux de télécommunication en vue de la fourniture de services publics de télécommunications, ce qui affecte les engagements de la Fédération de Russie dans le secteur 2.C ("Services de télécommunications").	Plusieurs modes	Services de télécommunication	<p>Résolution du gouvernement de la Fédération de Russie n° 2106 du 22 novembre 2022 sur la procédure d'accès non discriminatoire aux infrastructures permettant l'établissement des réseaux de télécommunication</p> <p>Document consulté: Notification au titre de l'article III:3 de l'AGCS, S/C/N/1128</p>	<p>Lancement: 22 novembre 2022</p> <p>Entrée en vigueur: 1^{er} mars 2023</p> <p>Suppression: 1^{er} mars 2029</p>	X
Israël					
Le Ministère des communications a annoncé l'approbation de modifications réglementaires destinées à assouplir certaines restrictions relatives à la participation au capital de Bezeq, le fournisseur en place de services locaux de téléphonie fixe. Les institutions seront autorisées à détenir jusqu'à 7,5% du capital, contre 5% auparavant. Les investisseurs étrangers seront autorisés à acheter des actions sans un investisseur israélien.	Mode 3	Services de télécommunication	<p>Adresse consultée: https://www.commsupdate.com/articles/2023/03/08/moc-outlines-changes-to-bezeq-ownership-restrictions</p>	Mars 2023	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Kenya					
<p>Le Président a annoncé que les sociétés étrangères du secteur des TIC ne sont plus tenues de céder 30% de leur capital à des Kényans.</p> <p>La Politique nationale relative aux technologies de l'information et de la communication (TIC), publiée au Journal officiel en 2020, disposait que seules les entreprises détenues à au moins 30% par des Kényans pouvaient être titulaires d'une licence les autorisant à fournir des services liés aux TIC. Un délai de trois ans avait été accordé aux titulaires de licences pour se conformer au seuil de participation locale au capital, avec possibilité de présenter une demande de prorogation d'un an accompagnée de justificatifs acceptables.</p>	Mode 3	Services de télécommunications et services liés aux TIC	<p>Politique nationale relative aux technologies de l'information et de la communication (TIC)</p> <p>Adresse consultée: https://techweez.com/2023/03/31/ruto-reverses-national-ict-policy-clauses</p>	9 février 2023	
Mexique					
<p>Les autorités mexicaines ont adopté une série de mesures relatives à la réglementation des services de télécommunication, notamment des mesures visant à faciliter la réalisation des procédures par les titulaires de licences au moyen du guichet électronique, des règlements concernant l'utilisation des bandes de fréquences, des modifications des lignes directrices établissant des normes de qualité pour les fournisseurs de services mobiles, ou encore la méthode de détermination des tarifs d'interconnexion, qui a été publiée.</p>	Mode 3	Services de télécommunication	<p>Adresses consultées: https://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5681829&fecha=07/03/2023#gsc.tab=0 https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5677585&fecha=23/01/2023#gsc.tab=0 https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5677587&fecha=23/01/2023#gsc.tab=0 https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5677183&fecha=16/01/2023#gsc.tab=0 https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5675430&fecha=23/12/2022#gsc.tab=0 https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5670912&fecha=09/11/2022#gsc.tab=0</p>	Entrée en vigueur: novembre 2022 à mars 2023	X
Nicaragua					
<p>Une nouvelle loi portant création de la Cinémathèque nationale a été publiée au Journal officiel le 18 octobre 2022. La loi charge la Cinémathèque de réglementer la cinématographie et les arts visuels, y compris de délivrer les autorisations de production, de distribution et de diffusion des projets audiovisuels nationaux et étrangers au Nicaragua, ainsi que de fixer les contingents à l'écran pour les productions audiovisuelles nationales.</p>	Mode 3	Services audiovisuels	<p>Loi n° 1132</p> <p>Adresse consultée: https://ariaslaw.com/en/news-in/nicaragua--law-no-1132-law-of-amendments-and-additions-to-law-no-909-law-for-the-creation-of-national-cinema-theque-and-amendments-to-law-no-723-law-on-cinematography-and-audiovisual-arts-</p>	Publication au Journal officiel: 18 octobre 2022	
République démocratique du Congo					
<p>Le gouvernement a adopté un décret portant création d'un nouvel organisme de réglementation des services de télécommunications et des services liés aux TIC, dénommé Autorité de réglementation des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.</p>	Mode 3	Services de télécommunications et services liés aux TIC	<p>Adresse consultée: https://developingtelecoms.com/telecom-business/telecom-regulation/14585-drc-establishing-replacement-regulator.html</p>	17 février 2023	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Roumanie					
Une nouvelle loi a été adoptée, aux termes de laquelle les fournisseurs de services de vidéo à la demande sont assujettis à un prélèvement de 4% sur les recettes générées dans le pays. La mesure prévoit également un prélèvement de 3% sur le prix payé par les consommateurs pour chaque œuvre audiovisuelle téléchargée.	Modes 1 et 3	Services de vidéo à la demande	Adresse consultée: https://business-review.eu/business/legal/romania-imposes-financial-contributions-on-streaming-platforms-to-support-national-film-fund-236584	Octobre 2022	
Saint-Vincent-et-les Grenadines					
Une nouvelle loi portant réglementation du réseau et des services de communications électroniques a été adoptée. Elle vise notamment à assurer un Internet ouvert et neutre et à promouvoir la mise à disposition de contenus sur les différentes plates-formes en ligne.	Mode 3	Services de télécommunication	Loi sur les communications électroniques Adresse consultée: https://www.stvincenttimes.com/svg-new-telecoms-law-is-geared-at-improving-customer-service-delivery	24 octobre 2022	
Serbie (observateur)					
Le gouvernement a adopté une nouvelle Loi sur les communications électroniques, qui définit les conditions de développement des réseaux de télécommunications dans le pays et vise à promouvoir la connectivité et l'utilisation des nouvelles technologies.	Mode 3	Services de télécommunication	Loi sur les communications électroniques Adresse consultée: https://www.srbija.gov.rs/vest/en/201603/bill-on-electronic-communications-adopted.php	Février 2023	
Uruguay					
Une nouvelle loi porte modification de l'article 56 de la Loi sur les services de communication audiovisuels (Loi n° 19.307) et autorise les opérateurs de télévision par câble à demander une licence pour fournir des services fixes à large bande dans la zone dans laquelle ils fournissent déjà des services de télévision par câble, pour autant que cela soit techniquement et juridiquement réalisable. Auparavant, les opérateurs de télévision par câble n'étaient pas autorisés à fournir à la fois des services Internet et des services de transmission de données. Les fournisseurs de services de télévision par satellite ne sont pas concernés par ce changement législatif.	Mode 3	Services de télécommunication	Loi n° 20075 Adresse consultée: https://www.commsupdate.com/lists/country/uruguay	Entrée en vigueur: 1 ^{er} janvier 2023	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
SERVICES FINANCIERS					
Chili					
<p>Une nouvelle loi a été adoptée, qui dispose que les fournisseurs de services de plates-formes de financement collectif, de systèmes alternatifs de transaction, d'intermédiation d'instruments financiers, d'acheminement d'ordres, de conseil en matière de crédit, de conseils en matière d'investissement et de conservation d'instruments financiers doivent être inscrits au Registre des fournisseurs de services financiers administré par la Commission des marchés financiers. Les personnes morales inscrites audit registre peuvent fournir un ou plusieurs des services susmentionnés, sous réserve du respect des prescriptions réglementaires relatives à la fourniture de chacun de ces services.</p> <p>Les entités ci-après, supervisées par la Commission, peuvent fournir ces services sans devoir s'inscrire au Registre des fournisseurs de services financiers, et conformément au cadre juridique et réglementaire qui les régit en fonction de leur activité ou de leur objet, ou à la réglementation complémentaire émise par la Commission à leur égard:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les intermédiaires en valeurs mobilières, dans le cas des services de plates-formes de financement collectif et de l'exploitation de systèmes alternatifs de transaction; - les sociétés de gestion de fonds généraux, dans le cas des services d'acheminement d'ordres; - les banques et les intermédiaires en valeurs mobilières, dans le cas des services d'acheminement d'ordres et des services d'intermédiation d'instruments financiers; - les agences de notation de crédit, dans le cas des services de conseil en matière de crédit; - les intermédiaires en valeurs mobilières, les gestionnaires de fonds généraux et les gestionnaires de portefeuille, les banques, les compagnies d'assurance et de réassurance et les courtiers d'assurances, dans le cas des services de conseil en matière d'investissement; - les intermédiaires en valeurs mobilières et les négociants en valeurs mobilières, dans le cas des services de conservation de valeurs mobilières; et - les banques, dans le cas des services de courtage et de conservation de valeurs mobilières. 	Mode 3	Services bancaires et autres services financiers	<p>Loi n° 21521 sur la promotion de la concurrence et de l'inclusion financières grâce à l'innovation et à la technologie en matière de fourniture de services financiers (Loi FINTECH)</p> <p>Adresse consultée: https://www.bcn.cl/leychile/navegar?idNorma=1187323</p>	<p>Promulgation: 22 décembre 2022</p> <p>Publication: 4 janvier 2023</p>	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Chine					
La Commission chinoise de réglementation des assurances et des banques (CBIRC) a publié des mesures d'essai pour la notation globale des succursales chinoises de banques étrangères. Les notations seront effectuées sur la base des caractéristiques essentielles de chaque succursale de banque étrangère, telles que la gestion des risques, le contrôle des opérations, le respect des procédures et la qualité des actifs, ainsi que le niveau de soutien reçu de la part du siège social. La CBIRC a indiqué que la notation annuelle constituera un élément important sur lequel s'appuieront les autorités de réglementation pour évaluer les conditions d'exploitation et la capacité de gestion des risques des succursales chinoises de banques étrangères, pour élaborer des plans de réglementation, pour allouer des ressources réglementaires, pour accorder l'accès aux marchés et pour mettre en œuvre une surveillance des succursales selon un classement.	Mode 3	Services bancaires et autres services financiers	Adresse consultée: https://english.www.gov.cn/statecouncil/ministries/202212/28/content_WS63abf1c0c6d0a757729e4d88.html	28 décembre 2022	
Fédération de Russie					
La Banque de la Fédération de Russie a simplifié la procédure d'obtention de licences supplémentaires par les intervenants sur le marché des valeurs mobilières.	Mode 3	Services bancaires et autres services financiers	Disposition de la Banque de la Fédération de Russie n° 798-P du 29 juin 2022 sur la procédure d'octroi de licences par la Banque de la Fédération de Russie pour les types d'activité professionnelle sur le marché des valeurs mobilières spécifiés aux articles 3 à 5, 7 et 8 de la Loi fédérale n° 39-FZ du 22 avril 1996 sur les valeurs mobilières, et sur la procédure de tenue du registre des participants professionnels au marché des valeurs mobilières par la Banque de la Fédération de Russie, sur la procédure de décision par la Banque de la Fédération de Russie de consigner (ou de refuser de consigner) des renseignements sur une personne dans le Registre unifié des conseillers en placements et la procédure de tenue du registre spécifié par la Banque de la Fédération de Russie, ainsi que sur la procédure d'octroi par la Banque de la Fédération de Russie d'une licence d'exploitation d'un fonds d'investissement, d'une licence à une société de gestion pour l'exploitation de fonds d'investissement, de fonds communs de placement et de fonds de pension non étatiques, d'une licence pour les activités d'un dépositaire spécialisé de fonds d'investissement, de fonds communs de placement et de fonds de pension non étatiques et la procédure de tenue des registres de ces licences par la Banque de la Fédération de Russie. Document consulté: Notification au titre de l'article III:3 de l'AGCS, S/C/N/1129	Entrée en vigueur: 1 ^{er} avril 2023	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérifié par le Membre
Hong Kong, Chine					
<p>Le 16 décembre 2022, Hong Kong, Chine a mis en œuvre des prescriptions en matière de licences pour les fournisseurs de services d'actifs virtuels.</p> <p>Ces prescriptions en matière de licences s'appliquent aux entités suivantes: i) les plates-formes d'échange d'actifs virtuels établies à Hong Kong, Chine; et ii) les plates-formes d'échange d'actifs virtuels établies hors de Hong Kong, Chine qui commercialisent activement leurs services auprès du public à Hong Kong, Chine. Les licences pour fournisseurs de services d'actifs virtuels ne sont disponibles que pour les sociétés qui sont constituées à Hong Kong, Chine et qui y ont un établissement permanent, ou pour les sociétés constituées ailleurs mais enregistrées à Hong Kong, Chine en vertu de l'Ordonnance sur les sociétés (chapitre 622). Les personnes physiques ou les entreprises commerciales dépourvues de personnalité juridique (par exemple, les entreprises individuelles ou les sociétés de personnes), ou les sociétés constituées ailleurs et non enregistrées à Hong Kong, Chine ne pourront pas prétendre à une licence. L'Ordonnance contient des dispositions transitoires pour les fournisseurs de services d'actifs virtuels existants qui exerçaient déjà leurs activités à Hong Kong, Chine, immédiatement avant le 1^{er} juin 2023.</p>	Modes 1 et 3	Services bancaires et autres services financiers	<p>Ordonnance de 2022 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (modification)</p> <p>Adresse consultée: https://www.legco.gov.hk/yr2022/english/brief/bm4141c_20220622-e.pdf</p>	Entrée en vigueur: 1 ^{er} juin 2023	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Inde					
<p>L'Office de réglementation et de développement de l'assurance (IRDA) a publié des lignes directrices sur la délivrance de numéros de référence de dossier aux réassureurs transfrontaliers, destinées à "simplifier le processus réglementaire applicable aux réassureurs transfrontaliers" et à "accroître la facilité de faire des affaires".</p> <p>Tout assureur indien (cédant) qui propose des produits d'assurance autre que sur la vie est tenu d'obtenir un numéro de référence de dossier auprès de l'IRDA pour pouvoir confier des activités de réassurance à un réassureur transfrontalier. En vertu des nouvelles lignes directrices, pour obtenir un nouveau numéro de référence de dossier, le cédant doit faire parvenir sa demande à l'IRDA au moyen d'un formulaire de demande en ligne, plutôt que de déposer une demande sur papier. Les cédants qui confient des activités de réassurance à des réassureurs transfrontaliers non admissibles doivent obtenir une résolution du comité directeur ratifiant le placement et en faire parvenir une copie certifiée conforme à l'IRDA. Les lignes directrices prévoient un mécanisme de "renouvellement automatique" pour les réassureurs transfrontaliers qui se sont vu attribuer un numéro de référence de dossier en tant que réassureurs transfrontaliers admissibles au cours de l'exercice financier précédent, à condition que leur cote de solvabilité soit supérieure à la cote de solvabilité minimale spécifiée dans les Règles relatives à la réassurance. Le mécanisme de renouvellement automatique est valable pour trois exercices financiers consécutifs, pour autant que le réassureur transfrontalier continue de satisfaire aux prescriptions énoncées dans les Lignes directrices, après quoi une nouvelle demande doit être déposée en ligne.</p>	Mode 1	Services d'assurance	<p>Lignes directrices sur la délivrance de numéros de référence de dossier aux réassureurs transfrontaliers</p> <p>Adresse consultée: https://irdai.gov.in/document-detail?documentId=1640570</p>	Entrée en vigueur: 3 janvier 2023	
Maurice					
Une nouvelle catégorie de fournisseurs de services d'assurance – les gestionnaires pour le compte de tiers – a été introduite.	Mode 3	Services d'assurance	<p>Règlement de 2022 sur l'assurance (gestionnaires pour le compte de tiers)</p> <p>Adresse consultée: https://www.fscmauriti.us.org/media/137464/com-muniqu%C3%A92.pdf</p>	Entrée en vigueur: 26 novembre 2022	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
<p>Une nouvelle mesure précise le traitement réglementaire des jetons non fongibles. Ces derniers sont définis comme étant une représentation numérique d'objets de valeur, mais ne sont pas utilisés à des fins de paiement ou d'investissement et ne relèvent pas de la compétence réglementaire de la Commission des services financiers, ce qui signifie qu'ils ne sont pas visés par la législation pertinente.</p> <p>Lorsque les jetons non fongibles présentent des caractéristiques de "valeurs mobilières" au sens de la Loi sur les valeurs mobilières, ou lorsque qu'ils constituent une action ou un intérêt dans le cadre d'un régime d'investissement collectif, leur commercialisation ou leur distribution au grand public constitue une activité commerciale réglementée, conformément aux dispositions de la Loi sur les valeurs mobilières et à la Réglementation de 2008 sur les valeurs mobilières (fonds communs de placement et fonds à capital fixe), respectivement.</p> <p>Dans le cas des autres jetons non fongibles:</p> <p>i) toute personne qui entend émettre des jetons non fongibles relevant de la catégorie des actifs virtuels (c'est-à-dire ceux qui ne sont ni des objets de valeur numériques, ni des valeurs mobilières) doit demander à être enregistrée en vertu de la section 24 de la Loi sur les services d'actifs virtuels et d'offre initiale de jetons; et</p> <p>ii) tout personne qui entend administrer, détenir, transférer ou échanger des jetons non fongibles relevant de la catégorie des actifs virtuels (c'est-à-dire ceux qui ne sont ni des objets de valeur numériques, ni des valeurs mobilières) doit demander une licence adéquate, conformément à la section 8 de la Loi sur les services d'actifs virtuels et d'offre initiale de jetons.</p>	Mode 3	Services bancaires et autres services financiers	<p>Note d'orientation sur le traitement réglementaire des jetons non fongibles publiée au titre de la Loi sur les services financiers, en ce qui concerne les questions visées par la Loi sur les services d'actifs virtuels et d'offre initiale de jetons</p> <p>Adresse consultée: https://www.fscmauriti.us.org/media/131504/guide-notes-on-regulatory-treatment-of-nfts.pdf</p>	30 novembre 2022	X
<p>De nouvelles règles régissent les entités constituées à Maurice et dont l'activité principale consiste à fournir des services partagés mondiaux à une entité connexe fournissant des services financiers en dehors de Maurice.</p> <p>Toute entité qui demande une licence pour des services partagés mondiaux doit:</p> <p>a) être constituée en société à Maurice;</p> <p>b) ne détenir aucune autre licence, autorisation, inscription ou approbation, selon le cas, en vertu des lois pertinentes, à l'exception de celles approuvées par la Commission des services financiers; et</p> <p>c) ne pas prendre part à la fourniture de services ou d'activités autres que ceux spécifiés dans la sixième annexe de la Loi sur les services financiers.</p>	Mode 3	Services bancaires et autres services financiers	<p>Règles de 2022 relatives aux services financiers (services partagés mondiaux) publiées en vertu de la Loi de 2007 sur les services financiers</p> <p>Adresse consultée: https://www.fscmauriti.us.org/media/137531/financial-services-global-shared-services-rules-2022.pdf</p>	3 janvier 2023	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérifié par le Membre
<p>De nouvelles notes d'orientation ont été publiées pour prévoir la mise en œuvre d'un ensemble commun de normes pour les offres de jetons de sécurité et l'octroi de licences pour les systèmes de négociation de jetons de sécurité à Maurice.</p> <p>Lorsque la Commission autorise un système de négociation de valeurs à conserver des jetons de sécurité, ledit système est soumis à des conditions similaires aux prescriptions applicables aux dépositaires d'actifs virtuels conformément aux Règles de 2022 sur les services d'actifs virtuels et d'offre initiale de jetons (conservation d'actifs pour le compte de clients).</p>	Mode 3	Services bancaires et autres services financiers	<p>Notes d'orientation sur les offres de jetons de sécurité et les systèmes de négociation de jetons de sécurité publiée en vertu de la Loi sur les services financiers</p> <p>Adresse consultée: https://www.fscmauriti.us.org/media/137664/updated-guidance-notes-on-security-token-offerings-and-security-token-trading-systems-cc-150323.pdf</p>	Mise à jour: 15 mars 2023	X
Philippines					
<p>La Banque centrale des Philippines (BSP) a adopté une série de nouvelles mesures touchant les services bancaires et les autres services financiers. Celles-ci concernent, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'autorisation pour les entités fiduciaires d'investir des fonds d'investissement unitaires avec un minimum de fonds non-résidents dans des valeurs mobilières de la BSP; - l'alignement de la réglementation sur les normes reconnues au niveau international en matière de transfert du risque de crédit et sur les règles acceptées au niveau mondial en matière de transactions commerciales et financières; et - la fourniture de lignes directrices révisées qui fixent des exigences plus élevées en matière de liquidités et de fonds propres pour la monnaie électronique ou les émetteurs de monnaie électronique ayant un encours important de monnaie électronique et des activités à grande échelle, respectivement. Les modifications ont également consisté à simplifier la classification des émetteurs de monnaie électronique, selon deux catégories: a) les émetteurs de monnaie électronique qui sont des banques; et b) les émetteurs de monnaie électronique qui sont des institutions financières non bancaires, ces dernières pouvant inclure les coopératives. Par ailleurs, les nouvelles règles ont amélioré l'acceptabilité de la monnaie électronique, qui peut désormais être utilisée par les commerçants et les émetteurs utilisant la même application mobile. 	Mode 3	Services bancaires et autres services financiers	<p>Circulaires n° 1157, 1159, 1164 et 1166</p> <p>Adresse consultée: http://www.bsp.gov.ph</p>	Octobre 2022- février 2023	X
République de Corée					
<p>Une nouvelle mesure a été introduite pour ouvrir le marché interbancaire des changes de la République de Corée aux établissements financiers étrangers. Les établissements financiers étrangers qui ne sont pas établis en République de Corée, y compris les succursales d'établissements financiers étrangers en République de Corée, seront autorisés à participer directement au marché interbancaire coréen des changes, pour autant qu'ils s'enregistrent auprès des autorités coréennes. Ces établissements seront appelés des "établissements étrangers enregistrés". Le régime réglementaire et de surveillance des pays dans lesquels les établissements financiers étrangers en question sont établis doit être équivalent au cadre coréen correspondant.</p>	Modes 1 et 3	Services bancaires et autres services financiers	<p>Mesures d'amélioration de la structure du marché des changes</p> <p>Adresse consultée: https://english.moef.go.kr/pc/selectTbPressCenterDtl.do?boardCd=N0001&seq=5509</p>	7 février 2023	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Royaume d'Arabie saoudite					
<p>Le Conseil d'administration de l'Autorité du marché des capitaux a adopté une série de nouvelles mesures relatives aux services bancaires et autres services financiers, en approuvant les modifications apportées aux éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - instructions concernant le processus de réservation par prix et la méthode d'allocation dans le cadre des introductions en bourse; - Règlement d'application de la Loi sur les sociétés pour les sociétés par actions cotées en bourse; - Règlement sur la gouvernance d'entreprise; - Règlement sur les fusions et acquisitions; - Règles relatives à l'offre de valeurs mobilières et aux obligations permanentes; - procédures et instructions relatives aux sociétés cotées en bourse dont les pertes cumulées atteignent 20% ou plus de leur capital social; - glossaire des termes employés dans les règles et règlements de l'Autorité du marché des capitaux; et - règles prudentielles 	Mode 3	Services bancaires et autres services financiers	<p>Adresse consultée: https://cma.org.sa/en/Market/News/Pages/default.aspx?</p>	<p>Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2023, 19 janvier 2023 et 1^{er} avril 2023</p>	X
Union européenne					
<p>Le 28 novembre 2022, le Conseil a adopté le Règlement sur la résilience opérationnelle numérique (Règlement DORA). Ce règlement s'applique à la plupart des institutions financières réglementées de l'Union européenne (UE) et concerne à la fois le commerce des services financiers et le commerce des services TIC fournis de manière transfrontières, dans la mesure où il régit la capacité des institutions financières à externaliser les services TIC à des prestataires tiers de services TIC, y compris des fournisseurs de services d'informatique en nuage, de logiciels et de services d'analyse des données et des fournisseurs de services de centres de données. Ces prestataires tiers de services TIC peuvent être établis dans des pays tiers (c'est-à-dire des pays non-membres de l'UE). Le Règlement DORA établit des règles pour la surveillance des risques liés aux tâches externalisées et exige que les accords d'externalisation satisfassent à certaines prescriptions relatives, entre autres, à l'accès aux données, à la récupération et à la restitution de ces dernières, aux niveaux de service, etc.</p> <p>En vertu du Règlement DORA, les autorités de surveillance du secteur financier peuvent assurer une surveillance directe des prestataires tiers de services TIC qui ne participent pas eux-mêmes à des activités réglementées, mais dont les autorités estiment qu'ils sont "critiques" pour les entités financières. Même si un fournisseur de services TIC n'est pas désigné en tant que fournisseur tiers critique, il devra tout de même se conformer aux prescriptions du Règlement DORA dès lors qu'il passe un contrat avec une institution financière.</p>	Mode 1	Services financiers, services TIC	<p>Règlement (UE) 2022/2554 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier et modifiant les règlements (CE) n° 1060/2009, (UE) n° 648/2012, (UE) n° 600/2014, (UE) n° 909/2014 et (UE) 2016/1011 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p> <p>Adresses consultées: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32022R2554 https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/11/28/digital-finance-council-adopts-digital-operational-resilience-act/</p>	<p>Entrée en vigueur: 17 janvier 2025</p>	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES					
Chine					
Une nouvelle circulaire définit 16 mesures relatives au soutien à l'innovation scientifique et technologique, à la facilitation de la recherche-développement, à l'introduction de talents étrangers et à l'amélioration de la protection des droits de propriété intellectuelle.	Tous les modes	Services de recherche-développement	Guo Ban Han [2023] n° 7 du Bureau général du Conseil d'État reprenant la Circulaire du Ministère des sciences et de la technologie relative à plusieurs mesures visant à encourager davantage les investissements étrangers destinés à la création de centres de recherche-développement Source: Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'OMC	Entrée en vigueur: 11 janvier 2023	X
Hong Kong, Chine					
L'Ordonnance de 2021 sur le Conseil de l'information financière (modification) prévoit un nouveau régime réglementaire encadrant la profession comptable à Hong Kong, en vertu duquel le Conseil de l'information comptable et financière (AFRC) devient un organisme indépendant à part entière de réglementation de la profession comptable en assumant les principales fonctions réglementaires de l'Institut des experts-comptables publics agréés de Hong Kong (HKICPA), y compris la délivrance de certificats d'exercice aux experts-comptables publics agréés; l'enregistrement des unités de pratique comptable et des vérificateurs des comptes des entités d'intérêt public locaux; et les inspections, enquêtes et disciplines concernant la profession comptable. L'AFRC a également pour mission d'aider à promouvoir le développement de la profession comptable et de contrôler les performances de l'HKICPA dans le cadre de ses diverses fonctions professionnelles statutaires.	Plusieurs modes	Services comptables et d'audit	Ordonnance de 2021 sur le Conseil de l'information financière (modification) Adresse consultée: https://www.gld.gov.hk/egazette/pdf/20212543/es12021254341.pdf	Entrée en vigueur: 1 ^{er} octobre 2022	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérifié par le Membre
Inde					
<p>Le Conseil de l'ordre des avocats a publié de nouvelles règles qui permettent aux juristes et aux cabinets juridiques étrangers de fournir des services juridiques en Inde. Ce droit est accordé sur une base réciproque, c'est-à-dire à condition que le pays du juriste ou du cabinet juridique étranger autorise également les juristes indiens à exercer sur son territoire.</p> <p>Pour exercer en Inde, les juristes et cabinets juridiques étrangers doivent s'inscrire au Conseil de l'ordre des avocats et être habilités à pratiquer le droit dans leur propre pays ou dans le pays dans lequel ils ont obtenu leurs qualifications. Bien que le Conseil de l'ordre des avocats n'ait pas encore défini les domaines d'activité des juristes et cabinets juridiques étrangers, le champ d'exercice sera limité aux services de conseil juridique en droit étranger, au droit international, à l'arbitrage commercial international, aux activités transactionnelles ou d'entreprise telles que les coentreprises, les fusions et les acquisitions, aux questions de propriété intellectuelle, à la rédaction de contrats et à d'autres questions connexes.</p> <p>Les juristes et cabinets juridiques étrangers sont uniquement autorisés à conseiller les personnes/entités étrangères sur la législation du pays dans lequel ils ont obtenu leurs qualifications, mais sont autorisés à représenter des entités étrangères dans le cadre de procédures d'arbitrage internationales menées en Inde, quelle que soit la place occupée par le droit étranger dans la procédure d'arbitrage.</p> <p>La prestation de ces services en faisant des "allers-retours" en avion (mode 4) est autorisée sans qu'il soit nécessaire de s'inscrire si les conseils ont été demandés aux juristes/cabinets juridiques étrangers dans un pays étranger, si ces derniers n'ont pas de bureau en Inde et si la durée du séjour n'excède pas 60 jours au cours d'une période de 12 mois.</p>	Modes 3 et 4	Services juridiques	<p>Règles du Conseil de l'ordre des avocats de 2022 relatives à l'inscription des juristes et cabinets juridiques étrangers en Inde et à la réglementation les concernant</p> <p>Adresse consultée: https://egazette.nic.in/WriteReadData/2023/244365.pdf</p>	Entrée en vigueur: 10 mars 2023	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Japon					
<p>Le gouvernement a introduit une nouvelle mesure établissant un système de sociétés mixtes composées à la fois d'avocats et de juristes étrangers enregistrés qui fournissent des services juridiques complets.</p> <p>La modification porte création d'une nouvelle catégorie de cabinets juridiques constitués en société, à savoir les sociétés mixtes, dont les membres sont aussi bien des avocats japonais qualifiés que des juristes étrangers enregistrés. Ces derniers restent limités à la fourniture de services liés au droit étranger. Les juristes étrangers ne sont pas autorisés à donner des ordres aux juristes japonais ou à s'impliquer injustement dans des affaires juridiques ne relevant pas de leur compétence. Les sociétés mixtes sont autorisées à établir des succursales sur l'ensemble du territoire japonais, alors que les coentreprises de droit étranger (seule forme de collaboration autorisée auparavant) ne pouvaient avoir qu'un seul bureau au Japon.</p>	Mode 3	Services juridiques	<p>Loi sur l'exercice d'activités juridiques par des juristes étrangers (Loi n° 66 de 1986)</p> <p>Adresses consultées: https://www.japaneselawtranslation.go.jp/en/laws/view/4158 https://www.japaneselawtranslation.go.jp/outline/22/200901155904_9053108.pdf https://www.moj.go.jp/housei/gaiben/housei07_00042.html</p>	Entrée en vigueur: 1 ^{er} novembre 2022	X
SERVICES DE SANTÉ					
Brésil					
<p>Le Brésil a promulgué une nouvelle loi qui porte modification de la Loi organique sur la santé afin d'autoriser et de réglementer les services de télésanté sur l'ensemble du territoire brésilien, et qui porte abrogation de la Loi n° 13989 du 15 avril 2020.</p> <p>La nouvelle loi s'applique à tous les professionnels de la santé et comprend des dispositions relatives à la délivrance d'ordonnances électroniques, à la prise en charge des services de télésanté par l'assurance maladie et aux services de télésanté visant à prévenir les dommages cérébraux et neurologiques chez les nouveau-nés.</p> <p>La Loi sur le système de santé national comprend désormais des principes et des règles générales pour la prestation de services de télésanté dans tout le Brésil, notamment les principes de dignité, de reconnaissance et d'autonomie pour les professionnels de la santé, qui peuvent décider d'utiliser ou non des services de télésanté, le principe du consentement éclairé pour les patients et une prescription de réglementation éthique de la pratique de la télésanté par les conseils professionnels. La Loi dispose également que les sociétés intermédiaires de services médicaux par télé-médecine et leurs directeurs techniques médicaux sont tenus de s'enregistrer auprès du Conseil fédéral brésilien des médecins dans l'État dans lequel ils exercent leurs activités.</p>	Plusieurs modes	Services de santé	<p>Loi sur la télésanté</p> <p>Adresse consultée: https://www.demarest.com.br/en/law-that-regulates-telehealth-sector-sanctioned-by-the-president-of-brazil</p>	Promulgation: 27 décembre 2022	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Costa Rica					
Une nouvelle mesure établit comme condition pour l'inscription à l'Ordre des médecins et chirurgiens du Costa Rica la réussite d'un examen de certification professionnelle appelé "Examen de connaissances médicales du Costa Rica". L'article 25 du Règlement précise que les diplômés d'universités étrangères doivent, en sus des prescriptions générales, faire dûment reconnaître leur diplôme et fournir un document d'identité migratoire pour étranger (<i>Documento de Identidad Migratoria para Extranjeros, DIMEX</i>) en cours de validité.	Mode 4	Services médicaux	Règlement relatif à la présentation de l'examen de connaissances médicales du Costa Rica aux fins de l'inscription à l'Ordre des médecins et chirurgiens du Costa Rica Adresse consultée: https://www.imprentanacional.go.cr/pub/2022/11/14/COMP_14_11_2022.pdf	Entrée en vigueur: 14 novembre 2022	X
États-Unis					
La Loi révisée de 2023 a prorogé jusqu'au 31 décembre 2024 de nombreuses flexibilités et dérogations accordées pendant la situation d'urgence sanitaire. La Loi supprime les prescriptions géographiques fédérales et élargit les lieux d'origine des services de télésanté. La dérogation a été prorogée au motif que les règlements en vigueur avant la situation d'urgence sanitaire permettaient de déroger à la législation des États. Elle étend la gamme des professionnels de la santé habilités à fournir des services de télésanté (audiologistes, ergothérapeutes, kinésithérapeutes et orthophonistes, par exemple).	Mode 3	Services de santé	Loi de finances révisée, 2023, H.R.2617 Adresses consultées: https://www.congress.gov/bill/117th-congress/ho-use-bill/2617/text https://www.cms.gov/files/document/physicians-and-other-clinicians-cms-flexibilities-fight-covid-19.pdf	Entrée en vigueur: 29 décembre 2022	
Royaume d'Arabie saoudite					
Un décret royal a porté modification de la Loi sur les établissements de santé privés pour ce qui est de la gestion des établissements de santé privés. Les établissements autres que les cliniques peuvent être sous contrôle étranger. La prescription relative à l'examen des besoins pour les superviseurs étrangers de complexes médicaux, de laboratoires, de centres de radiologie et de centres de chirurgie ambulatoire a été levée. Enfin, les postes de médecins dans les hôpitaux ou de gestionnaires d'établissements de santé privés (et de leurs succursales) peuvent être occupés par des étrangers.	Modes 3 et 4	Services de santé	Délégation permanente du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'OMC Décret royal n° M/112 portant modification de l'article 2 de la Loi sur les établissements de santé privés de 1423 AH	1 ^{er} février 2023	X
SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES					
Chine					
Jusqu'au 8 avril 2024, la mise en œuvre de l'article 23 du Règlement sur les agences de voyages sera temporairement ajustée à Shanghai et à Chongqing pour permettre aux agences de voyages à participation étrangère qui y sont établies d'exercer des activités de tourisme émetteur ailleurs que dans la région de Hopewell Bay.	Mode 3	Services relatifs au tourisme et aux voyages	Réponse du Conseil d'État sur l'approbation de l'ajustement temporaire de la mise en œuvre des dispositions des règlements administratifs pertinents à Tianjin, Shanghai, Hainan et Chongqing (Guo Han [2022] n° 104) Adresse consultée: https://www.china-briefing.com/news/china-relaxes-provisions-on-outbound-chinese-tourism-and-care-homes	Entrée en vigueur: 8 octobre 2022	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Costa Rica					
Une modification du Règlement d'application de la Loi sur les marinas et les postes d'amarrage touristiques énonce les prescriptions et fixe les délais pour toutes les procédures effectuées par les investisseurs auprès de la Commission interinstitutions des marinas et des débarcadères touristiques (CIMAT) et qui liées à l'Institut costaricien du tourisme, dans le but de simplifier les procédures d'obtention de permis, de licences et d'autorisations pour les investisseurs qui souhaitent développer ou exploiter des marinas et des postes d'amarrage touristiques dans le pays. La réforme prévoit qu'un navire étranger qui utilise les services d'une marina ou d'un poste d'amarrage touristique au Costa Rica peut rester dans le pays pendant une période de deux années (qui peut être prolongée), auquel cas il peut également demander à bénéficier d'un régime douanier d'importation temporaire.	Modes 1 et 3	Services relatifs au tourisme et aux voyages Transport maritime	Réforme du Règlement d'application de la Loi sur les marinas et les postes d'amarrage touristiques Adresse consultée: https://www.imprentanacional.go.cr/pub/2022/10/31/ALCA233_31_10_2022.pdf	Entrée en vigueur: 31 octobre 2022	X
Le décret porte modification des articles 2, 3, 4, 12 et 21 du Décret exécutif n° 39703-S-TUR du 22 février 2016 intitulé "Règlement sur le fonctionnement des activités de tourisme d'aventure" et ses modifications, et ajoute un article transitoire III et une annexe 3. Ces réformes introduisent de nouvelles prescriptions pour les guides de tourisme d'aventure, notamment l'obligation d'obtenir un certificat valide délivré par l'Institut costaricien du tourisme au terme d'un programme de formation. La nouvelle annexe 3 énonce les prescriptions auxquelles doivent satisfaire les guides touristiques.	Modes 3 et 4	Services relatifs au tourisme et aux voyages	Modification du Règlement sur le fonctionnement des activités de tourisme d'aventure Adresse consultée: https://www.imprentanacional.go.cr/pub/2022/11/07/COMP_07_11_2022.pdf	Entrée en vigueur: 7 novembre 2022	X
Royaume d'Arabie saoudite					
Le gouvernement a modifié sa Loi sur les services touristiques, ainsi que les règlements d'application y relatifs. Tout hôtelier étranger qui souhaite exercer son activité dans le Royaume d'Arabie saoudite est désormais tenu d'établir une personne morale agréée, notamment en obtenant une licence d'investissement étranger et un certificat d'enregistrement commercial. Une fois la société créée, il est nécessaire d'obtenir une licence délivrée par le Ministère du tourisme, ainsi que de satisfaire à d'autres prescriptions pour certaines activités spécifiques, telles que les services de gestion d'installations touristiques.	Mode 3	Services relatifs au tourisme et aux voyages	Loi sur le tourisme, Décision du Cabinet du Royaume d'Arabie saoudite n° 79/1444 Adresse consultée: https://www.clydeco.com/en/insights/2023/03/ksa-introduces-new-laws-regulations-boost-tourism#:~:text=Saudi%20Arabia%20amends%20Tourism%20Law%20and%20introduces%20new%20regulations%20to%20boost%20tourism,-Legal%20Development%201&text=The%20Kingdom%20of%20Saudi%20Arabia,to%20diversify%20the%20KSA%20economy	Entrée en vigueur: 25 mars 2023	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
SERVICES DE TRANSPORT					
Bangladesh					
<p>En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 10 de la Loi de 2019 sur la protection des intérêts des navires battant pavillon bangladais (Loi n° 18 de 2019), le gouvernement a adopté de nouvelles règles exigeant qu'un certificat d'exemption soit demandé pour le transport de marchandises par tout navire autre qu'un navire battant pavillon bangladais, et que l'octroi et la révocation de ce certificat soient soumis à l'avis de la Société des transports maritimes d'État et de l'Association des armateurs du Bangladesh.</p> <p>Si un navire étranger détenteur d'un certificat d'exemption pour le transport de marchandises commerciales du Bangladesh dans les zones côtières assure le transport de marchandises bangladaises uniquement pendant une période de trois mois ou plus, sans transporter de marchandises d'aucun autre pays, le personnel total dudit navire doit être composé d'au moins 50% d'officiers et de marins bangladais.</p> <p>Si un navire étranger détenteur d'un certificat d'exemption pour le transport de marchandises commerciales du Bangladesh dans les zones côtières assure le transport de marchandises bangladaises uniquement pendant une période d'un an ou plus, sans transporter de marchandises d'aucun autre pays, l'ensemble du personnel dudit navire doit être choisi parmi les officiers et marins bangladais.</p> <p>Les biens des administrations publiques ne doivent être transportés que par des compagnies maritimes d'État.</p>	Mode 1	Services de transport maritime	Ordonnance de 2023 sur la protection des intérêts des navires battant pavillon bangladais	Adoption: 5 février 2023	
Costa Rica					
<p>Les résolutions exemptent les personnes qui travaillent dans le secteur du transport international de marchandises ou de fret de l'obligation d'obtenir un visa d'entrée conformément aux Lignes directrices générales relatives à l'admission et au séjour des non-résidents. Elles autorisent l'entrée de ces personnes dans la catégorie migratoire des non-résidents, au titre de la sous-catégorie du "personnel de moyens internationaux de transport de marchandises" visée au paragraphe 87, alinéa 5), de la Loi générale sur l'immigration et les étrangers.</p>	Mode 4	Services de transport maritime, de transport ferroviaire, de transport par les voies navigables intérieures et de transport aérien de marchandises	<p>Résolution n° D.JUR-0147-09-2022-JM, publiée au Journal officiel le 30 octobre 2022</p> <p>Résolution n° D.JUR-007-01-2023-JM, publiée au Journal officiel le 31 janvier 2023</p> <p>Adresses consultées: https://www.imprentanacional.go.cr/pub/2022/09/30/ALCA211_30_09_2022.pdf https://www.imprentanacional.go.cr/pub/2023/01/31/COMP_31_01_2023.pdf</p>	<p>3 octobre 2022 au 3 février 2023</p> <p>4 février 2023 au 6 août 2023</p>	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Égypte					
<p>Une nouvelle loi est entrée en vigueur, en vertu de laquelle les anciennes unités administratives de navigation sont remplacées par la nouvelle Direction des transports fluviaux (RTA), qui est habilitée à appliquer les lois régissant la navigation intérieure, les ports de plaisance et l'amarrage dans les eaux intérieures.</p> <p>La RTA peut accorder des concessions d'utilité publique à des investisseurs égyptiens ou étrangers pour la construction, la gestion, l'exploitation ou l'entretien des ports, des docks et des amarrages sur le Nil. La concession doit être approuvée par le Conseil des ministres et doit être conforme aux lois et règlements régissant les ports, les amarrages et les quais. La durée de la concession ne peut être inférieure à cinq ans ni supérieure à 15 ans, et les installations doivent être transférées à l'État en bon état, sans aucune rémunération. Le Ministère de la défense doit approuver l'emplacement du port.</p>	Mode 3	Transport par les voies navigables intérieures	<p>Loi n° 167 de 2022 portant création de la Direction générale des transports fluviaux.</p> <p>Adresse consultée: https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=8e4effad-b7c4-4a6a-b668-66c34239b9ee</p>	Entrée en vigueur: 20 novembre 2022	X
Italie					
<p>L'Italie a adopté une législation de mise en œuvre dans le cadre de la directive de l'UE sur la mobilité de 2020, qui modifie les règles italiennes sur le détachement des travailleurs et introduit de nouvelles obligations et définitions issues de la directive.</p> <p>Le Décret précise la pertinence de la directive concernant le détachement de travailleurs pour les opérations de cabotage. Les employeurs doivent transmettre aux autorités nationales compétentes, avant le début du détachement, une déclaration de détachement comprenant des renseignements détaillés tels que l'identité de l'employeur, les coordonnées d'un responsable des transports, l'identité du conducteur et le numéro de son permis de conduire, ainsi que le numéro d'immatriculation du (des) véhicule(s).</p> <p>Le Décret législatif introduit également des sanctions administratives, y compris des amendes pouvant aller jusqu'à 10 000 euros, pour faire respecter les obligations relatives au Paquet Mobilité. Les conducteurs peuvent se voir infliger des amendes allant jusqu'à 600 euros s'ils ne fournissent pas les documents nécessaires lorsque les officiers de police les leur demandent.</p>	Mode 4	Services de transport	<p>Décret législatif n° 27 du 23 février 2023</p> <p>Adresse consultée: https://iuslaboris.com/insights/road-transport-regulations-the-mobility-pack</p>	Entrée en vigueur: 21 mars 2023	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Union européenne					
Le 25 avril 2023, le Conseil de l'UE a adopté cinq actes législatifs dans le cadre du paquet législatif "Ajustement à l'objectif 55", qui vise à mettre les politiques de l'UE en conformité avec l'engagement de l'Union de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et d'atteindre la neutralité climatique en 2050. Les nouvelles règles incluent pour la première fois les émissions provenant des activités de transport maritime dans le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE de l'UE). L'obligation pour les compagnies maritimes de restituer des quotas sera introduite progressivement: 40% des émissions vérifiées à partir de 2024, 70% à partir de 2025 et 100% à compter de 2026. La plupart des grands navires seront inclus dans le champ d'application du SEQE de l'UE dès le départ, tandis que d'autres gros navires, à savoir les navires de ravitaillement en mer, seront d'abord inclus dans le champ d'application du Règlement concernant la surveillance, la déclaration et la vérification (Règlement MRV) des émissions de CO ₂ du secteur du transport maritime, puis ensuite seulement dans celui du SEQE de l'UE. Les émissions autres que celles de CO ₂ (méthane et oxyde nitreux) seront incluses dans le champ d'application du Règlement MRV à partir de 2024, puis dans celui du SEQE de l'UE à compter de 2026.	Modes 1 et 3	Services de transport maritime	Règlement modifiant le règlement (UE) 2015/757 afin de prévoir l'inclusion des activités de transport maritime dans le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions d'autres gaz à effet de serre et des émissions d'autres types de navires Directive modifiant la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union et la décision (UE) 2015/1814 concernant la création et le fonctionnement d'une réserve de stabilité du marché pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union Adresse consultée: https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/04/25/fit-for-55-council-adopts-key-pieces-of-legislation-delivering-on-2030-climate-targets/	Adoption: 25 avril 2023	
SERVICES FOURNIS AU MOYEN DU MOUVEMENT DES PERSONNES PHYSIQUES					
Albanie					
L'approbation des "permis uniques" pour les étrangers sera possible dans un délai de deux semaines grâce à un système en ligne. Les demandes peuvent être introduites pour les motifs suivants: emploi, travail indépendant, personnes hautement qualifiées, personnes transférées à l'intérieur d'une société, investisseurs et nomades numériques.	Mode 4	Tous les secteurs	Instruction conjointe n° 3 du 11 janvier 2023 relative à la coopération interinstitutionnelle entre les autorités responsables du Ministère de l'intérieur et les autorités responsables du Ministère des finances et de l'économie en vue de la détermination des procédures d'approbation du permis unique Adresse consultée: https://e-albania.al/eAlbaniaServices/DPPSH/15146/15146_anglisht_kerkese_leje_unike.pdf	11 janvier 2023	X
Australie					
Le 28 octobre 2022, une nouvelle directive ministérielle relative au traitement des visas pour certains travailleurs qualifiés a été introduite, afin d'accorder la priorité aux professions des secteurs de la santé et de l'éducation. Cette nouvelle directive prévoit également la suppression de certains éléments complexes – notamment de la Liste de professions qualifiées prioritaires en matière de migration (PMSOL) – afin d'améliorer le traitement des visas dans son ensemble.	Mode 4	Tous les secteurs	Adresse consultée: https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/getting-a-visa/visa-processing-times/skilled-visa-processing-priorities	Lancement: 28 octobre 2022	X

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Cambodge					
Un nouveau service électronique de "visa de type E" a été mis en place pour permettre aux ressortissants étrangers de tous les pays de demander en ligne un visa du Cambodge pour des activités commerciales d'une durée maximale de 30 jours. Le gouvernement traitera les demandes de visa dans un délai de trois jours ouvrables.	Mode 4	Tous les secteurs	Portail eVisa, Royaume du Cambodge Adresse consultée: https://www.evisa.gov.kh	Entrée en vigueur: 6 janvier 2023	
Finlande					
La Finlande a élargi les conditions d'admissibilité au bénéfice de son visa D pour inclure les cadres et leurs familles, ce qui permettra d'accélérer le processus d'entrée.	Mode 4	Tous les secteurs	Adresse consultée: https://valtioneuvosto.fi/en/-/1410869/long-term-d-visa-will-expedite-entry-into-the-country-for-students-and-researchers-who-have-been-issued-wth-residence-permits	Entrée en vigueur: 1 ^{er} avril 2023	
Hong Kong, Chine					
Un programme pilote a été mis en œuvre le 1 ^{er} juin 2022 pour permettre aux ressortissants de tous les pays/territoires munis d'une "lettre d'invitation" délivrée par des organisations agréées de participer à certaines activités à court terme spécifiques organisées dans 10 secteurs désignés à Hong Kong, Chine, pour une durée pouvant aller jusqu'à 14 jours civils consécutifs, en tant que visiteurs, sans devoir obtenir de visa de travail/de permis d'entrée. À compter du 1 ^{er} février 2023, le champ d'application du programme pilote a été élargi pour couvrir les domaines de la finance et du développement et de la construction, soit un total de 12 secteurs. La liste complète des secteurs visés est la suivante: services fournis aux entreprises, services de construction et services d'ingénierie connexes, services d'éducation, services financiers, services de santé et services sociaux, services récréatifs, culturels et sportifs, services de transport, et autres services non compris ailleurs.	Mode 4	Divers secteurs	Adresse consultée: https://www.immd.gov.hk/eng/services/visas/stv.html	1 ^{er} février 2023	X
Mozambique					
Le Mozambique a lancé une plate-forme de visas électroniques, notamment pour les visas de membres d'équipage, les visas sportifs et culturels et les visas d'affaires. Le système en ligne permet aux demandeurs de déposer directement leur demande de visa et de télécharger les documents requis; une réponse leur est fournie dans un délai de 5 jours ouvrables.	Mode 4	Tous les secteurs	Adresses consultées: https://pae.gov.mz/?p=1548&lang=en https://www.mef.gov.mz/index.php/publicacoes/estrategias/pacote-de-medidas-de-aceleracao-economica/1644-pacote-de-medidas-de-aceleracao-economica-en/file https://evisa.gov.mz	Entrée en vigueur: 5 décembre 2022	X
Nouvelle-Zélande					
La Nouvelle-Zélande a commencé à accepter la présentation en ligne de demandes relevant de la catégorie des migrants qualifiés. Le nouveau système en ligne permet également de transmettre des copies des documents par voie électronique (au lieu des documents certifiés et originaux). Auparavant, les demandeurs ne pouvaient soumettre leurs demandes relevant de la catégorie des migrants qualifiés qu'au format papier, en présentant les documents certifiés et originaux.	Mode 4	Tous les secteurs	Formulaire de demande de visa de résident pour la catégorie des migrants qualifiés Adresse consultée: https://www.immigration.govt.nz/formshelp/skilled-migrant-category-resident-visa-application	Entrée en vigueur: décembre 2022	

Mesure	Mode(s) de fourniture	Classification sectorielle	Source	Date	Vérfié par le Membre
Panama					
Un décret exécutif prolonge l'application d'un contingent de 10 ou 15% pour certains ressortissants étrangers, y compris ceux qui détiennent un visa de professionnel étranger, mais assouplit la prescription relative au contingent de 15% pour les techniciens et experts étrangers qui souhaitent travailler au Panama pour une durée maximale de 90 jours (renouvelable pour une durée maximale de 12 mois).	Mode 4	Tous les secteurs	Adresse consultée: https://newlandchase.com/panama-major-work-permit-changes	Entrée en vigueur: avril 2023	
Paraguay					
La nouvelle Loi sur l'immigration du Paraguay exige des ressortissants étrangers travaillant pour des missions de courte durée qu'ils obtiennent une autorisation de séjour de courte durée, valable jusqu'à 90 jours (renouvelable une fois), alors que l'ancien permis leur permettait de travailler pendant une période allant jusqu'à 6 mois. La durée de validité du statut de résident temporaire a été portée à 2 ans (renouvelable pour la même période), alors qu'elle était auparavant d'un an.	Mode 4	Tous les secteurs	Loi n° 6984/2022 sur l'immigration, Journal officiel n° 202 de la Présidence de la République Adresses consultées: https://www.migraciones.gov.py/index.php/noticias/la-republica-del-paraguay-ya-cuenta-con-una-nueva-y-moderna-ley-de-migraciones#:~:text=C%20omunicamos%20la%20entrada%20en%20vigencia,del%20desarrollo%20social%2C%20cultural%20y https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/paraguay-publishes-new-immigration-law	Publication: 18 octobre 2022	
Royaume d'Arabie saoudite					
Le gouvernement saoudien a prolongé de un à trois mois la durée maximale de séjour pour toutes les catégories de visas à entrée unique.	Mode 4	Tous les secteurs	Décision du Cabinet n° 275 du 8 novembre 2022 Adresses consultées: https://www.visitsaudi.com/fr/travel-regulations?qclid=CjwKCAjwMiiBhA4EiwAZe6jQ311zOkNvRTzqnf6mGu_Ij-3yzt1Tx8mVh5kO4kQJEL2-8HmCuEZ_RoCOFwQAvD_BwE&qclsrc=aw.ds https://uqn.gov.sa/?p=20376 https://www.commsupdate.com/lists/country/uruguay/	Entrée en vigueur: 8 novembre 2022	